

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_001 : DISPOSITIF DE FONDS DE CONCOURS EN FAVEUR DES
COMMUNES 2022 - 2025

L'an deux mille vingt deux, le huit février

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 8 février 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jérôme CASIMIR

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :
Mesdames Cindy PERLIN-COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Agnès BRU, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés :

Madame Sylvie FONTANILLES CRESPO, messieurs Pascal PRAGNÈRE, David DONNEZ, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,
Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Michel FRANQUES), Naïma MARENGO (pouvoir à Roland GILLES), Odile LACAZE (pouvoir à Laurence PUJOL), Nathalie BORGHESE (pouvoir à Marie-Corinne FORTIN), Nathalie FERRAND-LEFRANC (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Marc VENZAL (pouvoir à Jérôme CASIMIR), Michel TREBOSC (pouvoir à Eric GUILLAUMIN)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 8 FÉVRIER 2022

N° DEL2022_001 : DISPOSITIF DE FONDS DE CONCOURS EN FAVEUR DES COMMUNES 2022 - 2025

Pilote : FINANCEMENTS EXTERIEURS/QUALI

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Le pacte financier et fiscal de solidarité 2022-2025, approuvé par le Conseil communautaire du 14 décembre 2021 (DEL n°2021_227), met en avant d'une part la bonne santé financière générale du bloc local (situation financière consolidée entre communauté d'agglomération et communes membres) et d'autre part la part croissante de la communauté d'agglomération dans l'épargne nette du territoire tandis que l'endettement et la charge de la dette des communes ont progressé.

Le diagnostic du pacte financier et fiscal de solidarité 2022-2025 indique par ailleurs que la communauté d'agglomération de l'Albigeois a su conserver des marges de manœuvre importantes, notamment du fait de la résilience économique du territoire face à la crise sanitaire permise par la diversité du tissu économique local. Cette situation favorable permet d'acter d'une trajectoire d'investissement en hausse pour la période 2022-2025 par rapport à la période 2014-2020, passant de 17M€ par an d'investissements réalisés en moyenne sur la période 2014-2020 à une trajectoire comprise entre 25M€ et 35M€ par an d'investissement sur la période 2022-2025.

Le pacte financier et fiscal de solidarité 2022-2025 prévoit que la hausse des dépenses d'investissement à consentir soit répartie entre d'une part une augmentation des dépenses d'équipement propres à la communauté d'agglomération de l'Albigeois et d'autre part le versement de fonds de concours d'investissement aux communes. Cela permet un rééquilibrage de l'investissement sur le territoire, avec une prise en charge majorée des dépenses du territoire par la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Les dispositions de l'article L 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) autorisent le versement de fonds de concours entre la communauté d'agglomération et les communes membres selon les termes suivants :

« VI. -Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours. »

Le montant du fonds de concours versé à un projet est également contraint en cas de perception d'une subvention d'investissement de la part de l'Etat, selon les dispositions de l'article 10 du décret n°99-1060 du 16 décembre 1999 relatif

aux subventions d'Etat pour l'investissement. Dans ce cas, le montant total des subventions et fonds de concours ne doit pas dépasser 80% du coût total hors taxe du projet.

Les fonds de concours octroyés par la communauté d'agglomération de l'Albigeois à ses communes membres doivent permettre de renforcer leurs capacités d'investissement, d'accompagner la reprise économique et de contribuer au développement du territoire et à son attractivité. La communauté d'agglomération sera notamment attentive aux investissements qui permettront d'accélérer la transition écologique et de prendre en compte les effets du changement climatique.

Les fonds de concours seront exclusivement attribués à des projets d'investissement dont la commune est maître d'ouvrage.

La mise en place de fonds de concours de la communauté d'agglomération crée une nouvelle possibilité de financement des projets pour les communes. Elle ne doit pas aboutir à réduire la part des financements obtenus de la part des partenaires extérieurs au bloc local. Les services de la communauté d'agglomération de l'Albigeois poursuivront ainsi l'accompagnement des communes pour optimiser le plan de financement de leurs projets, en les aidant notamment à identifier les projets pour lesquels le fonds de concours communautaire est le plus pertinent.

Suite à l'analyse prospective de la situation financière du territoire menée dans le cadre de l'élaboration du pacte financier et fiscal de solidarité 2022-2025, l'enveloppe totale de fonds de concours à verser aux communes est fixée à 10M€ sur la période 2022-2025. Cette enveloppe totale fait l'objet d'une autorisation de programme ouverte au budget primitif 2022.

Cette enveloppe de 10M€ est garantie contre tout mouvement de baisse. Elle pourra être révisée à la hausse dans le cadre d'un bilan des investissements consentis par l'agglomération et de la consommation des crédits par les communes. Le premier bilan sera effectué au cours du second semestre 2023 pour une potentielle augmentation des enveloppes de fonds de concours octroyées à chaque commune sur les années budgétaires 2024 et 2025. Une nouvelle délibération sera le cas échéant présentée pour acter ces modifications.

L'enveloppe de fonds de concours est répartie sur la base de critères objectifs et transparents entre les communes, dans un objectif de péréquation et en tenant compte des inégalités de ressources et de charges entre les communes du territoire. Les critères de répartition de cette enveloppe entre les communes ainsi que les pondérations associées à chaque indice sont précisés dans le règlement de fonds de concours ci-annexé.

Le règlement de fonds de concours ci-annexé encadre les modalités de demande, d'instruction, de versement et de publicité de ces fonds de concours. Chaque commune pourra dans ce cadre faire connaître à la communauté d'agglomération les projets d'investissement qu'elle souhaitera voir financer par fonds de concours sur la période 2022-2025.

L'enveloppe de fonds de concours attribuée à une commune peut exceptionnellement être déplafonnée en cas de sollicitation d'une subvention auprès de partenaires exigeant l'octroi d'un fonds de concours communautaire. Cela est par exemple le cas de la région Occitanie pour les projets d'équipements structurants, de maison de santé pluri-professionnelles, de lieu d'accueil petite enfance, ou encore de production de logements étudiants et foyers de jeunes travailleurs. Dans ses règlements, la Région Occitanie demande à ce que le fonds de concours de l'agglomération soit au moins équivalent à la subvention sollicitée auprès de la Région.

Parallèlement, les communes pourront affecter une partie de l'enveloppe de fonds de concours qui leur est accordée au financement de dépenses de voirie (qui viendraient dès lors en supplément des enveloppes annuelles « voiries » de chaque commune), dans la limite maximale de l'enveloppe de fonds de concours accordée à la commune sur la période 2022-2025, déduction faite des fonds de concours déjà versés. Pour ce faire, la commune devra solliciter l'agglomération par courrier, en précisant le montant sollicité et le projet concerné, et ces éléments seront pris en compte dans le cadre des bilans annuels d'investissements de la compétence « voirie large ». La communauté d'agglomération de l'Albigeois prendra acte de cette affectation par délibération.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois gère le décompte des fonds de concours d'investissement accordés à chaque commune sur la période 2022-2025 et peut informer chaque commune de sa situation, à sa demande et à tout moment.

La proposition de règlement de fonds de concours ci-annexé est ainsi structurée :

1. Contexte et objectifs

- 1.1. Le pacte financier et fiscal de solidarité 2022-2025 prévoit un soutien accru de la communauté d'agglomération de l'Albigeois aux projets d'investissement portés par les communes
- 1.2. Le Code Général des Collectivités Territoriales encadre juridiquement l'octroi de fonds de concours
- 1.3. La communauté d'agglomération de l'Albigeois soutiendra des projets d'investissements dont les communes sont maîtres d'ouvrage
- 1.4. La communauté d'agglomération de l'Albigeois accompagne les communes pour optimiser les plans de financement de leurs projets

2. Modalités et conditions d'octroi des fonds de concours

- 2.1. Le montant total des fonds de concours consentis par la communauté d'agglomération de l'Albigeois est réparti entre les communes membres selon des critères de péréquation objectifs et transparents
- 2.2. Modalités de demande
- 2.3. Modalités d'instruction et d'octroi du fonds de concours

2.4. Modalités de versement

2.5. Modalités de publicité

ANNEXES

Annexe 1 – Indices pris en compte dans la répartition de l'enveloppe totale de fonds de concours entre les communes

Annexe 2 - Répartition de l'enveloppe totale de fonds de concours entre les communes membres de la communauté d'agglomération de l'Albigeois

Annexe 3 - Délibération type d'octroi d'un fonds de concours

Annexe 4 - Convention type d'octroi d'un fonds de concours

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5216-5,

VU la délibération du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de l'Albigeois n° DEL2019_178 du 17 décembre 2019 portant mise en œuvre de la loi NOTRE et adoption des statuts consolidés,

VU le pacte financier et fiscal de solidarité 2022-2025 de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, approuvé par le Conseil communautaire du 14 décembre 2021 (DEL n°2021_227),

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 25 janvier 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ, avec 43 voix pour, 1 voix contre

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC

2 abstention(s)

Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

DÉCIDE de la mise en place d'une enveloppe de fonds de concours octroyée par la communauté d'agglomération de l'Albigeois aux communes sur la période 2022-2025, d'un montant de 10 000 000 €.

FIXE la répartition suivante par commune :

**Répartition de l'enveloppe totale de fonds de concours 2022-2025 entre les communes membres
de la communauté d'agglomération de l'Albigeois**

<i>En euros</i>	Répartition enveloppe ressources	Répartition enveloppe charges	TOTAL
ALBI	2 776 210 €	2 958 363 €	5 734 572 €
ARTHES	152 658 €	124 251 €	276 908 €
CAMBON	151 110 €	131 081 €	282 192 €
CARLUS	50 066 €	41 530 €	91 596 €
CASTELNAU-DE-LEVIS	120 706 €	110 317 €	231 023 €
CUNAC	116 737 €	97 364 €	214 102 €
DENAT	63 133 €	86 451 €	149 584 €
FREJAIROLLES	99 997 €	97 189 €	197 186 €
LESCURE-D'ALBIGEOIS	311 184 €	244 299 €	555 483 €
MARSSAC-SUR-TARN	206 849 €	173 042 €	379 891 €
PUYGOUZON	216 173 €	209 232 €	425 405 €
ROUFFIAC	46 907 €	55 044 €	101 951 €
SAINT-JUERY	462 058 €	439 310 €	901 368 €
SALIES	62 477 €	51 675 €	114 151 €
SEQUESTRE	103 114 €	120 799 €	223 913 €
TERSSAC	60 622 €	60 054 €	120 676 €
ENSEMBLE	5 000 000 €	5 000 000 €	10 000 000 €

APPROUVE le règlement de fonds de concours 2022-2025 ci-annexé.

Pour extrait conforme,
Fait le 8 février 2022,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_002 : BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET GÉNÉRAL

L'an deux mille vingt deux, le huit février

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 8 février 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jérôme CASIMIR

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :
Mesdames Cindy PERLIN-COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Agnès BRU, Nathalie LACASSAGNE.

Membres excusés :

Madame Sylvie FONTANILLES CRESPO, messieurs David DONNEZ, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,
Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Michel FRANQUES), Naïma MARENGO (pouvoir à Roland GILLES), Odile LACAZE (pouvoir à Laurence PUJOL), Nathalie FERRAND-LEFRANC (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Marc VENZAL (pouvoir à Jérôme CASIMIR), Michel TREBOSC (pouvoir à Eric GUILLAUMIN)

Votants : 47

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 8 FÉVRIER 2022

N° DEL2022_002 : BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET GÉNÉRAL

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Le projet de budget primitif 2022, pour le budget général, s'équilibre en dépenses
et en recettes à 112 158 467,96 € dont :

64 892 379,83 € en fonctionnement

47 266 088,13 € en investissement

Section de fonctionnement

Le financement est assuré par :

- le produit des contributions directes	33 922 590,00 €
<i>Dont : FNGIR : 737 340 €</i>	
<i>Dont Garantie FPIC : 593 000 € (50% du réalisé 2021)</i>	
<i>Dont Fraction de TVA : 12 513 000 €</i>	
- les compensations de fiscalité	2 180 000,00 €
- la TEOM	10 080 000,00 €
- la DGF	9 269 000,00 €
<i>dont : dotation de compensation : 7 122 000,00 €</i>	
<i>dotation d'intercommunalité : 2 147 000,00 €</i>	
- les ventes de produits et de prestations	5 138 436,83 €
- les attributions de compensation	957 076,00 €
- les participations et subventions	1 853 961,00 €
- les travaux en régie	243 920,00 €
- la reprise de subventions et de provision pour risques	355 000,00 €
- les atténuations de charges	180 000,00 €
- d'autres produits et produits exceptionnels	712 396,00 €

Total des recettes de fonctionnement 64 892 379,83 €

Les dépenses de cette section regroupent :

- les crédits nécessaires à l'activité annuelle des services communautaires (charges à caractère général)	17 702 811,22 €
- les charges de personnel	20 255 341,00 €
- l'attribution de compensation versée aux communes	5 535 921,00 €
- contribution au FPIC	80 000,00 €
- les subventions d'équilibre aux budgets annexes	1 236 100,00 €
- les intérêts des emprunts et de la dette récupérable versée aux communes	1 265 000,00 €
- des dépenses de gestion courante (dont contribution incendie et secours 3 342 000,00 €)	4 725 800,00 €
- des dépenses exceptionnelles	102 891,83 €
- le virement à la section d'investissement	5 988 514,78 €
- la dotation aux amortissements	8 000 000,00 €

Total des dépenses de fonctionnement	64 892 379,83 €
---	------------------------

Section d'investissement

Le financement est assuré par :

- le FCTVA	6 390 000,00 €
- des subventions d'investissement	1 779 100,00 €
- la dotation aux amortissements	8 000 000,00 €
- des écritures patrimoniales (chapitre 041)	1 500 000,00 €
- le virement de la section de fonctionnement	5 988 514,78 €
- une enveloppe d'emprunts prévisionnelle	22 352 826,35 €
- des remboursements d'avances et de dette récupérable	780 927,00 €
- les opérations pour compte de tiers	474 720,00 €

Total des recettes d'investissement	47 266 088,13 €
--	------------------------

Les dépenses de cette section regroupent :

- les dépenses et subventions d'équipement nouvelles	39 672 448,13 €
- le remboursement en capital des emprunts	5 020 000,00 €
- les opérations pour compte de tiers	474 720,00 €
- des écritures patrimoniales (chapitre 041)	1 500 000,00 €
- la reprise de subventions et de provision pour risques	355 000,00 €
- les travaux en régie	243 920,00 €

Total des dépenses	47 266 088,13 €
---------------------------	------------------------

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur au 1^{er} janvier 2022,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 11 janvier 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ, avec 41 voix pour, 5 voix contre

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

1 abstention(s)

Madame Anne-Marie ROSÉ

ADOpte le budget primitif 2022, pour le budget général, qui s'équilibre en dépenses

et en recettes à 112 158 467,96 € dont :

64 892 379,83 € en fonctionnement

47 266 088,13 € en investissement

DÉCIDE de créer deux nouvelles autorisations de programme pour un montant total de 10 891 000 € : 891 000 € pour les opérations programmées dans le cadre du contrat de plan État Région 2021 – 2027 au titre de l'enseignement supérieur et de la recherche et 10 000 000 € pour le pacte financier et fiscal de solidarité période 2022 – 2025. Les échéanciers prévisionnels de crédits de paiement de ces deux autorisations de programme sont les suivants :

Autorisation de programme n° 2022-01 : CPER 2021-2027

Exercice	2022 Prévisionnel	2023 Prévisionnel	2024 Prévisionnel	2025 Prévisionnel	2026 Prévisionnel	Total autorisation de programme
Crédits de paiement prévisionnels	68 000,00 €	142 000,00 €	98 000,00 €	268 000,00 €	315 000,00 €	891 000,00 €
dont : opération AP2022-01-CPER 2021-2027 (002022002)	68 000,00 €	142 000,00 €	98 000,00 €	268 000,00 €	315 000,00 €	891 000,00
Recettes Prévisionnelles	68 000,00 €	142 000,00 €	98 000,00 €	268 000,00 €	315 000,00 €	891 000,00 €
dont : Autofinancement et emprunt	68 000,00 €	142 000,00 €	98 000,00 €	268 000,00 €	315 000,00 €	891 000,00 €

Autorisation de programme n° 2022-02 : Pacte financier et fiscal 2022-2025

Exercice	2022 Prévisionnel	2023 Prévisionnel	2024 Prévisionnel	2025 Prévisionnel	Total autorisation de programme
Crédits de paiement prévisionnels	2 500 000,00 €	2 500 000,00 €	2 500 000,00 €	2 500 000,00 €	10 000 000,00 €
dont : opération AP2002-02 pacte financier et fiscal 2022-2025 (002022004)	2 500 000,00 €	2 500 000,00 €	2 500 000,00 €	2 500 000,00 €	10 000 000,00 €
Recettes Prévisionnelles	2 500 000,00 €	2 500 000,00 €	2 500 000,00 €	2 500 000,00 €	10 000 000,00 €
dont : Autofinancement et emprunt	2 500 000,00 €	2 500 000,00 €	2 500 000,00 €	2 500 000,00 €	10 000 000,00 €

AUTORISE madame la présidente, conformément aux dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M57, à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) dans la limite de 7,5 % des crédits inscrits dans chaque section pour l'ensemble des budget gérés en M57 (budget général et budgets annexes de zones). Un compte rendu des virements de crédits sera effectué lors de chaque Conseil communautaire.

Pour extrait conforme,
 Fait le 8 février 2022,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_003 : BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET ANNEXE DES
TRANSPORTS URBAINS

L'an deux mille vingt deux, le huit février

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 8 février 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jérôme CASIMIR

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN-COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Agnès BRU, Nathalie LACASSAGNE.

Membres excusés :

Madame Sylvie FONTANILLES CRESPO, messieurs David DONNEZ, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Michel FRANQUES), Naïma MARENGO (pouvoir à Roland GILLES), Odile LACAZE (pouvoir à Laurence PUJOL), Nathalie FERRAND-LEFRANC (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Marc VENZAL (pouvoir à Jérôme CASIMIR), Michel TREBOSC (pouvoir à Eric GUILLAUMIN)

Votants : 47

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 8 FÉVRIER 2022

N° DEL2022_003 : BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Le budget primitif des transports urbains 2022, annexe au budget principal, s'équilibre, en dépenses et en recettes à 13 501 400,00 € dont :

7 089 600,00 € en fonctionnement
6 411 800,00 € en investissement

Section de fonctionnement

Le financement est assuré par :

- la vente des prestations de service	790 600,00 €
- le versement transport	4 400 000,00 €
- la participation de la région	474 000,00 €
- les autres produits de gestion courante	23 000,00 €
- des atténuations de charges	57 000,00 €
- des produits exceptionnels dont le remboursement des sinistres	205 000,00 €
- une participation exceptionnelle du budget général	1 100 000,00 €
- Amortissement des subventions reçues	40 000,00 €

Total des recettes **7 089 600,00 €**

Les dépenses de cette section regroupent :

- les charges générales de fonctionnement du service	2 351 930,00 €
- les charges de personnel	3 663 772,00 €
- les atténuations de produits	5 000,00 €
- la dotation aux amortissements	910 000,00 €
- l'intérêt de la dette	41 000,00 €
- les charges exceptionnelles et dépenses imprévues	16 510,00 €
- un virement à la section d'investissement	101 388,00 €

Total des dépenses **7 089 600,00 €**

Section d'investissement

Le financement est assuré par :

- une enveloppe d'emprunt	4 443 512,00 €
- des subventions	456 900,00 €
- la dotation aux amortissements	910 000,00 €
- le virement de la section de fonctionnement	101 388,00 €
- Opérations patrimoniales	500 000,00 €

Total des recettes **6 411 800,00 €**

Les dépenses de cette section regroupent :

- le remboursement en capital de l'emprunt	450 000,00 €
- du programme de renouvellement du parc de véhicules	1 200 000,00 €
	15 000,00 €
- des études de faisabilité d'un site multimodal	106 800,00 €
- les services aux usagers et équipements sur réseau	4 100 000,00 €
	500 000,00 €
- Centre technique Lebon	40 000,00 €
- Opérations patrimoniales	
- Amortissement subventions reçues	

Total des dépenses **6 411 800,00 €**

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 11 janvier 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ, 5 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

ADOpte Le budget primitif des transports urbains 2022, annexe au budget principal, s'équilibre, en dépenses et en recettes à 13 501 400 € dont :

7 089 600 € en fonctionnement

6 411 800 € en investissement

Pour extrait conforme,

Fait le 8 février 2022,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_004 : BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT
COLLECTIF

L'an deux mille vingt deux, le huit février

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 8 février 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jérôme CASIMIR

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN-COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Agnès BRU, Nathalie LACASSAGNE.

Membres excusés :

Madame Sylvie FONTANILLES CRESPO, messieurs David DONNEZ, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Michel FRANQUES), Naïma MARENGO (pouvoir à Roland GILLES), Odile LACAZE (pouvoir à Laurence PUJOL), Nathalie FERRAND-LEFRANC (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Marc VENZAL (pouvoir à Jérôme CASIMIR), Michel TREBOSC (pouvoir à Eric GUILLAUMIN)

Votants : 47

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 8 FÉVRIER 2022

N° DEL2022_004 : BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Le budget primitif 2022 pour l'assainissement collectif, annexe au budget principal, s'équilibre, en dépenses et en recettes à 18 210 484,00 € dont :

8 725 150,00 € en fonctionnement
 9 485 334,00 € en investissement

Section de fonctionnement

Le financement est assuré par :

- la redevance d'assainissement collectif	5 267 150,00 €
- la redevance de modernisation des réseaux collectée pour l'agence de l'eau	900 000,00 €
- la facturation de travaux de branchement	350 000,00 €
- la perception de la participation pour l'assainissement collectif et diverses prestations de service	600 000,00 €
- la prime d'épuration	180 000,00 €
- la facturation vidangeurs et autres prestations	120 000,00 €
- vente de biogaz	326 000,00 €
- remboursement de personnel mis à disposition	46 500,00 €
- la reprise des subventions d'équipement	859 000,00 €
- le remboursement de frais (pluvial)	76 500,00 €

Total des recettes :

8 725 150,00 €

Les dépenses de cette section regroupent :

- les charges générales de fonctionnement du service	2 371 924,00 €
- les charges de personnel	1 117 651,00 €
- d'autres charges de gestion courante	85 010,00 €
- les intérêts d'emprunt	832 500,00 €
- les atténuations de produits (dont redev. Agence Eau)	900 000,00 €
- la dotation aux amortissements	2 500 000,00 €
- un virement à la section d'investissement	843 065,00 €
- des charges exceptionnelles	50 000,00 €
- des dépenses imprévues	25 000,00 €

Total des dépenses : 8 725 150,00 €

Section d'investissement

Le financement est assuré par :

- le virement de la section de fonctionnement	843 065,00 €
- la dotation aux amortissements	2 500 000,00 €
- des subventions	1 161 734,00 €
- une enveloppe d'emprunts	4 480 535,00 €
- opération patrimoniale	500 000,00 €

Total des recettes : 9 485 334,00 €

Les dépenses de cette section regroupent :

- la reprise des subventions d'équipement antérieures	859 000,00 €
- le remboursement du capital des emprunts	1 980 000,00 €
- une enveloppe pour des frais d'études	377 000,00 €
- de nouveaux travaux sur le réseau et la poursuite des opérations structurantes, acquisitions diverses	5 769 334,00 €
- opérations patrimoniales	500 000,00 €

Total des dépenses : 9 485 334,00 €

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 11 janvier 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

5 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

ADOpte le budget primitif 2022 pour l'assainissement collectif, annexe au budget principal, s'équilibre, en dépenses et en recettes à 18 210 484,00 € dont :

8 725 150,00 € en fonctionnement
9 485 334,00 € en investissement

Pour extrait conforme,
Fait le 8 février 2022,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_005 : BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET ANNEXE ZONES
D'ACTIVITÉS

L'an deux mille vingt deux, le huit février

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 8 février 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jérôme CASIMIR

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN-COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Agnès BRU, Nathalie LACASSAGNE.

Membres excusés :

Madame Sylvie FONTANILLES CRESPO, messieurs David DONNEZ, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Michel FRANQUES), Naïma MARENGO (pouvoir à Roland GILLES), Odile LACAZE (pouvoir à Laurence PUJOL), Nathalie FERRAND-LEFRANC (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Marc VENZAL (pouvoir à Jérôme CASIMIR), Michel TREBOSC (pouvoir à Eric GUILLAUMIN)

Votants : 47

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 8 FÉVRIER 2022

N° DEL2022_005 : BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITÉS

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Le budget primitif 2022 des zones d'activités, annexe au budget principal, s'équilibre en dépenses et en recettes à 197 860 € dont

128 410 € en fonctionnement
69 450 € en investissement

Section de fonctionnement

Le financement est assuré par :

- le produit des cessions foncières	69 450,00 €
- le produit de location immobilière	8 000,00 €
- une participation du budget général	50 960,00 €

Total des recettes 128 410,00 €

Les dépenses de cette section regroupent :

- les charges générales de fonctionnement du service	58 950,00 €
- les opérations de sortie d'actif des terrains cédés	69 450,00 €
- Arrondis de TVA	10,00 €

Total des dépenses 128 410,00 €

Section d'investissement

Le financement est assuré par :

- des opérations d'ordre concernant les cessions	69 450,00 €
--	-------------

Total des recettes 69 450,00 €

Les dépenses de cette section regroupent :

- des travaux	5 850,00 €
- le remboursement d'une avance du budget général	63 600,00 €

Total des dépenses 69 450,00 €

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 11 janvier 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,
5 abstention(s)**

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

ADOpte le budget primitif 2022 des zones d'activités, annexe au budget principal, s'équilibre en dépenses et en recettes à 197 860 € dont :

128 410 € en fonctionnement
69 450 € en investissement

Pour extrait conforme,
Fait le 8 février 2022,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_006 : BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF

L'an deux mille vingt deux, le huit février

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 8 février 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jérôme CASIMIR

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN-COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Agnès BRU, Nathalie LACASSAGNE.

Membres excusés :

Madame Sylvie FONTANILLES CRESPO, messieurs David DONNEZ, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Michel FRANQUES), Naïma MARENGO (pouvoir à Roland GILLES), Odile LACAZE (pouvoir à Laurence PUJOL), Nathalie FERRAND-LEFRANC (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Marc VENZAL (pouvoir à Jérôme CASIMIR), Michel TREBOSC (pouvoir à Eric GUILLAUMIN)

Votants : 47

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 8 FÉVRIER 2022

N° DEL2022_006 : BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Le budget primitif 2022 d'assainissement non collectif, annexe au budget principal, s'équilibre en dépenses et en recettes à 100 670 € dont :

95 110 € en fonctionnement
5 560 € en investissement

Section de fonctionnement

Le financement est assuré par :

- la redevance d'assainissement non collectif	84 990,00 €
- des subventions agence de l'eau Adour – Garonne	0,00 €
- des produits exceptionnels	10 120,00 €

Total des recettes : 95 110,00 €

Les dépenses de cette section regroupent :

- les charges générales de fonctionnement du service	11 000,00 €
- les charges de personnel	77 050,00 €
- admissions en non valeur	500,00 €
- dépenses imprévues	1 000,00 €
- virement à la section d'investissement	3 560,00 €
- la dotation aux amortissements	2 000,00 €

Total des dépenses : 95 110,00 €

Section d'investissement

Le financement est assuré par :

- virement de la section de fonctionnement	3 560,00 €
- l'amortissement des biens	2 000,00 €

Total des recettes : 5 560,00 €

Les dépenses de cette section regroupent :

- l'acquisition de matériels et de logiciels	5 560,00 €
--	------------

Total des dépenses : 5 560,00 €

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 11 janvier 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,
5 abstention(s)**

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

ADOpte le budget primitif 2022 d'assainissement non collectif, annexe au budget principal, s'équilibre en dépenses et en recettes à 100 670 € dont :

95 110 € en fonctionnement
5 560 € en investissement

Pour extrait conforme,
Fait le 8 février 2022,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_007 : BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET ANNEXE PARKING DES
TEMPS MODERNES

L'an deux mille vingt deux, le huit février

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 8 février 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jérôme CASIMIR

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN-COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Agnès BRU, Nathalie LACASSAGNE.

Membres excusés :

Madame Sylvie FONTANILLES CRESPO, messieurs David DONNEZ, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Michel FRANQUES), Naïma MARENGO (pouvoir à Roland GILLES), Odile LACAZE (pouvoir à Laurence PUJOL), Nathalie FERRAND-LEFRANC (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Marc VENZAL (pouvoir à Jérôme CASIMIR), Michel TREBOSC (pouvoir à Eric GUILLAUMIN)

Votants : 47

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 8 FÉVRIER 2022

**N° DEL2022_007 : BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET ANNEXE PARKING
DES TEMPS MODERNES**

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Le budget primitif parking 2022 (parking des temps modernes), annexe au budget principal, s'équilibre en dépenses et en recettes à 342 170 € dont :

85 170 € en fonctionnement
257 000 € en investissement

Le financement est assuré par :

- | | |
|--|-------------|
| - le produit des abonnements des usagers | 35 260,00 € |
| - une subvention d'équilibre du budget général | 49 910,00 € |

Total des recettes	85 170,00 €
---------------------------	--------------------

Les dépenses de cette section regroupent :

- | | |
|--|-------------|
| - les charges générales de fonctionnement du service | 44 270,00 € |
| - les dotations aux amortissements | 5 000,00 € |
| - les intérêts d'emprunt | 2 900,00 € |
| - les admissions en non valeur | 1 500,00 € |
| - dépenses imprévues | 3 000,00 € |
| - virement à la section d'investissement | 28 500,00 € |

Total des dépenses	85 170,00 €
---------------------------	--------------------

Section d'investissement :

Le financement est assuré par :

- | | |
|---|--------------|
| - les dotations aux amortissements | 5 000,00 € |
| - l'emprunt d'équilibre | 173 500,00 € |
| - les opérations patrimoniales | 50 000,00 € |
| - le virement de la section de fonctionnement | 28 500,00 € |

Total des recettes	257 000,00 €
---------------------------	---------------------

Les dépenses de cette section regroupent :

- | | |
|--|--------------|
| - frais d'études | 12 500,00 € |
| - Les travaux prioritaires de mise en conformité | 161 000,00 € |
| - Le remboursement du capital de dette | 33 500,00 € |
| - les opérations patrimoniales | 50 000,00 € |

Total des dépenses	257 000,00 €
---------------------------	---------------------

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 11 janvier 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,
5 abstention(s)**

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

ADOpte le budget primitif parking des temps modernes 2022, annexe au budget principal, s'équilibre en dépenses et en recettes à 342 170 € dont :

85 170 € en fonctionnement
257 000 € en investissement

Pour extrait conforme,
Fait le 8 février 2022,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_008 : BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET ANNEXE
PHOTOVOLTAÏQUE

L'an deux mille vingt deux, le huit février

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 8 février 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jérôme CASIMIR

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN-COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Agnès BRU, Nathalie LACASSAGNE.

Membres excusés :

Madame Sylvie FONTANILLES CRESPO, messieurs David DONNEZ, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Michel FRANQUES), Naïma MARENGO (pouvoir à Roland GILLES), Odile LACAZE (pouvoir à Laurence PUJOL), Nathalie FERRAND-LEFRANC (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Marc VENZAL (pouvoir à Jérôme CASIMIR), Michel TREBOSC (pouvoir à Eric GUILLAUMIN)

Votants : 47

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 8 FÉVRIER 2022

**N° DEL2022_008 : BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET ANNEXE
PHOTOVOLTAÏQUE**

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Le budget primitif Production d'énergie photovoltaïque 2022, annexe au budget principal, s'équilibre en dépenses et en recettes à 170 230 € dont :

90 230 € en fonctionnement
80 000 € en investissement

Section de fonctionnement

Le financement est assuré par :

- la vente contractualisée d'électricité au distributeur	42 000,00 €
- l'amortissement des subventions perçues	13 000,00 €
- la participation du budget général	35 230,00 €

Total des recettes	90 230,00 €
---------------------------	--------------------

Les dépenses de cette section regroupent :

- les charges d'entretien et de maintenance	10 230,00 €
- la dotation pour l'amortissement	80 000,00 €

Total des dépenses	90 230,00 €
---------------------------	--------------------

Section d'investissement

Le financement est assuré par :

- l'amortissement des installations mises en service	80 000,00 €
--	-------------

Total des recettes	80 000,00 €
---------------------------	--------------------

Les dépenses de cette section regroupent :

- le remboursement de l'avance accordée par le budget général	11 000,00 €
- travaux divers	56 000,00 €
- la dotation pour l'amortissement des subventions perçues	13 000,00 €

Total des dépenses	80 000,00 €
---------------------------	--------------------

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 11 janvier 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

5 abstention(s)

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

ADOpte le budget primitif production d'énergie photovoltaïque 2022, annexe au budget principal, s'équilibre en dépenses et en recettes à 170 230 € dont :

90 230 € en fonctionnement

80 000 € en investissement

Pour extrait conforme,

Fait le 8 février 2022,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_009 : BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET ANNEXE ZAC INNOPROD

L'an deux mille vingt deux, le huit février

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 8 février 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jérôme CASIMIR

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :
Mesdames Cindy PERLIN-COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Agnès BRU, Nathalie LACASSAGNE.

Membres excusés :

Madame Sylvie FONTANILLES CRESPO, messieurs David DONNEZ, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,
Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Michel FRANQUES), Naïma MARENGO (pouvoir à Roland GILLES), Odile LACAZE (pouvoir à Laurence PUJOL), Nathalie FERRAND-LEFRANC (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Marc VENZAL (pouvoir à Jérôme CASIMIR), Michel TREBOSC (pouvoir à Eric GUILLAUMIN)

Votants : 47

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 8 FÉVRIER 2022

N° DEL2022_009 : BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET ANNEXE ZAC INNOPROD

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Le budget primitif de la zone d'aménagement concertée du parc technopolitain Albi InnoProd 2022, annexe au budget principal, s'équilibre en dépenses et en recettes à 20 389 657,68 € dont :

10 372 328,84 € en fonctionnement

10 017 328,84 € en investissement

Section de fonctionnement

Le financement est assuré par :

- | | |
|---|-----------------|
| - les opérations de variation de stock entre sections | 10 017 328,84 € |
| - la vente de terrains aménagés | 355 000,00 € |

Total des recettes	10 372 328,84 €
--------------------	------------------------

Les dépenses de cette section regroupent :

- | | |
|---|----------------|
| - les études d'aménagement | 40 500,00 € |
| - les travaux d'aménagement et d'équipements publics | 1 260 321,68 € |
| - les divers aménagements et entretien | 11 500,00 € |
| - virement à la section d'investissement | 355 000,00 € |
| - les opérations de variation de stock entre sections | 8 705 007,16 € |

Total des dépenses	10 372 328,84 €
--------------------	------------------------

Section d'investissement

Le financement est assuré par :

- | | |
|--|----------------|
| - une avance du budget général | 957 321,68 € |
| - le virement de la section d'investissement | 355 000,00 € |
| - les opérations de gestion de stock | 8 705 007,16 € |

Total des recettes	10 017 328,84 €
--------------------	------------------------

Les dépenses de cette section regroupent :

- | | |
|---|-----------------|
| - les opérations de variation de stock entre sections | 10 017 328,84 € |
|---|-----------------|

Total des dépenses	10 017 328,84 €
--------------------	------------------------

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 11 janvier 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,
5 abstention(s)**

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

ADOpte Le budget primitif de la zone d'aménagement concertée du parc technopolitain Albi InnoProd 2022, annexe au budget principal, s'équilibre en dépenses et en recettes à 20 389 657,68 € dont :

10 372 328,84 en fonctionnement
10 017 328,84 € en investissement

Pour extrait conforme,
Fait le 8 février 2022,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_010 : BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET ANNEXE ZAC RIEUMAS

L'an deux mille vingt deux, le huit février

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 8 février 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jérôme CASIMIR

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :
Mesdames Cindy PERLIN-COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Agnès BRU, Nathalie LACASSAGNE.

Membres excusés :

Madame Sylvie FONTANILLES CRESPO, messieurs David DONNEZ, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,
Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Michel FRANQUES), Naïma MARENGO (pouvoir à Roland GILLES), Odile LACAZE (pouvoir à Laurence PUJOL), Nathalie FERRAND-LEFRANC (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Marc VENZAL (pouvoir à Jérôme CASIMIR), Michel TREBOSC (pouvoir à Eric GUILLAUMIN)

Votants : 47

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 8 FÉVRIER 2022

N° DEL2022_010 : BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET ANNEXE ZAC RIEUMAS

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Le budget primitif de la zone d'aménagement concertée Eco² Rieumas 2022, annexe au budget principal, s'équilibre en dépenses et en recettes à 18 135 906,84 € dont :

9 224 353,42 € en fonctionnement

8 911 553,42 € en investissement

Section de fonctionnement

Le financement est assuré par :

- les opérations de variation de stock entre sections	8 291 463,42 €
- des cessions de terrains	932 890,00 €

Total 9 224 353,42 €

Les dépenses de cette section regroupent :

- les études d'aménagement	41 500,00 €
- les travaux d'aménagement et d'équipements publics	248 500,00 €
- les frais divers (insertions, taxes foncières et entretien)	22 800,00 €
- le virement à la section d'investissement	932 890,00 €
- les opérations de variation de stocks entre sections	7 978 663,42 €

Total 9 224 353,42 €

Section d'investissement

Le financement est assuré par :

- le virement de la section de fonctionnement	932 890,00 €
- les opérations de variation de stocks entre sections	7 978 663,42 €

Total 8 911 553,42 €

Les dépenses de cette section regroupent :

- les opérations de variation de stock entre sections	8 291 463,42 €
- le remboursement d'une partie des avances accordées par le budget général	620 090,00 €

Total 8 911 553,42 €

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 11 janvier 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,
5 abstention(s)**

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

ADOpte le budget primitif de la zone d'aménagement concertée Eco² Rieumas 2022, annexe au budget principal, s'équilibre en dépenses et en recettes à 18 135 906,84 € dont :

9 224 353,42 € en fonctionnement
8 911 553,42 € en investissement

Pour extrait conforme,
Fait le 8 février 2022,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_011 : BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET ANNEXE IMMOBILIER
ÉCONOMIQUE

L'an deux mille vingt deux, le huit février

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 8 février 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jérôme CASIMIR

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN-COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Agnès BRU, Nathalie LACASSAGNE.

Membres excusés :

Madame Sylvie FONTANILLES CRESPO, messieurs David DONNEZ, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Michel FRANQUES), Naïma MARENGO (pouvoir à Roland GILLES), Odile LACAZE (pouvoir à Laurence PUJOL), Nathalie FERRAND-LEFRANC (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Marc VENZAL (pouvoir à Jérôme CASIMIR), Michel TREBOSC (pouvoir à Eric GUILLAUMIN)

Votants : 47

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 8 FÉVRIER 2022

N° DEL2022_011 : BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET ANNEXE IMMOBILIER ÉCONOMIQUE

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Le budget primitif Immobilier Économique 2022, annexe au budget principal, s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 536 694 € dont :

462 500 € en fonctionnement
 1 074 194 € en investissement

Section de fonctionnement

Le financement est assuré par :

- le remboursement de la quote part des frais	92 300,00 €
- la location des bureaux hôtel d'entreprises	120 700,00 €
- location de l'immeuble Compobaie	49 500,00 €
- l'amortissement des subventions perçues	200 000,00 €

Total des recettes	462 500,00 €
---------------------------	---------------------

Les dépenses de cette section regroupent :

- les charges générales de fonctionnement des bâtiments	240 944,00 €
- les créances admises en non valeur	2 000,00 €
- les dépenses imprévues	3 000,00 €
- l'amortissement des bâtiments et du mobilier	200 000,00 €
- frais financiers	4 000,00 €
- le virement à section d'investissement	12 556,00 €

Total des dépenses	462 500,00 €
---------------------------	---------------------

Section d'investissement

Le financement est assuré par :

- des cautions reçues	450,00 €
- l'emprunt d'équilibre	311 188,00 €
- l'amortissement des bâtiments et du mobilier	200 000,00 €
- le virement de la section de fonctionnement	12 556,00 €
- les remboursements d'avances sur marchés	50 000,00 €
- le transfert des frais d'études en immobilisations en cours	500 000,00 €

Total des recettes	1 074 194,00 €
---------------------------	-----------------------

Les dépenses de cette section regroupent :

- extension hôtel d'entreprises	250 000,00 €
- études ateliers halles technologiques	50 000,00 €
- l'acquisition de matériel informatique	13 000,00 €
- l'acquisition de mobilier et divers travaux	10 744,00 €
- les cautions susceptibles d'être versées	450,00 €
- l'amortissement des subventions perçues	200 000,00 €
- le remboursement des avances sur marchés	50 000,00 €
- le transfert des frais d'études en immobilisations en cours	500 000,00 €

Total des dépenses 1 074 194,00 €

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 11 janvier 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,
5 abstention(s)**

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

Le budget primitif Immobilier Économique 2022, annexe au budget principal, s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 536 694 € dont :

462 500 € en fonctionnement
1 074 194 € en investissement

Pour extrait conforme,
Fait le 8 février 2022,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_012 : BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

L'an deux mille vingt deux, le huit février

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 8 février 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jérôme CASIMIR

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :
Mesdames Cindy PERLIN-COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Agnès BRU, Nathalie LACASSAGNE.

Membres excusés :

Madame Sylvie FONTANILLES CRESPO, messieurs David DONNEZ, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,
Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Michel FRANQUES), Naïma MARENGO (pouvoir à Roland GILLES), Odile LACAZE (pouvoir à Laurence PUJOL), Nathalie FERRAND-LEFRANC (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Marc VENZAL (pouvoir à Jérôme CASIMIR), Michel TREBOSC (pouvoir à Eric GUILLAUMIN)

Votants : 47

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 8 FÉVRIER 2022

N° DEL2022_012 : BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Le budget primitif 2022 pour l'eau potable, annexe au budget principal, s'équilibre en dépenses et en recettes à 15 189 400,00 € dont :

8 480 000,00 € en fonctionnement
6 709 400,00 € en investissement

Section de fonctionnement

Le financement est assuré par :

- les ventes d'eau	4 852 300,00 €
- la redevance pour la pollution d'origine domestique	1 135 200,00 €
- la facturation de travaux de branchement	176 000,00 €
- la redevance préservation de la ressource en eau	296 000,00 €
- la location de compteurs	1 275 500,00 €
- les autres prestations	206 600,00 €
- les atténuations de charges	275 000,00 €
- les reprises de subventions	263 400,00 €

Total des recettes : 8 480 000,00 €

Les dépenses de cette section regroupent :

- les charges générales de fonctionnement du service	2 450 300,00 €
- les charges de personnel	1 946 003,00 €
- d'autres charges de gestion courante	125 000,00 €
- les intérêts d'emprunt	220 000,00 €
- les atténuations de produits (dont redev. Agence Eau)	1 050 000,00 €
- la dotation aux amortissements	1 600 000,00 €
- un virement à la section d'investissement	964 697,00 €
- des charges exceptionnelles	114 000,00 €
- des dépenses imprévues	10 000,00 €

Total des dépenses : 8 480 000,00 €

Section d'investissement

Le financement est assuré par :

- le virement de la section de fonctionnement	964 697,00 €
- la dotation aux amortissements	1 600 000,00 €
- des subventions	54 900,00 €
- une enveloppe d'emprunts	3 789 803,00 €
- opération patrimoniale	300 000,00 €

Total des recettes : 6 709 400,00 €

Les dépenses de cette section regroupent :

- la reprise des subventions d'équipement antérieures	263 400,00 € 1 520 000,00 €
- le remboursement du capital des emprunts	310 000,00 €
- une enveloppe pour des frais d'études	
- de nouveaux travaux sur le réseau, la poursuite des opérations structurantes	4 316 000,00 € 300 000,00 €
- opérations patrimoniales	6 709 400,00 €

Total des dépenses :

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 11 janvier 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,
5 abstention(s)**

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

ADOpte le budget primitif 2022 pour l'eau potable, annexe au budget principal, s'équilibre en dépenses et en recettes à 15 189 400,00 € dont :

8 480 000,00 € en fonctionnement
6 709 400,00 € en investissement

Pour extrait conforme,
Fait le 8 février 2022,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_013 : CRÉATION DU SERVICE COMMUN DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

L'an deux mille vingt deux, le huit février

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgrausals à Albi le mardi 8 février 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jérôme CASIMIR

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN-COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Agnès BRU, Nathalie LACASSAGNE.

Membres excusés :

Madame Sylvie FONTANILLES CRESPO, messieurs David DONNEZ, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Michel FRANQUES), Naïma MARENGO (pouvoir à Roland GILLES), Odile LACAZE (pouvoir à Laurence PUJOL), Nathalie FERRAND-LEFRANC (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Marc VENZAL (pouvoir à Jérôme CASIMIR), Michel TREBOSC (pouvoir à Eric GUILLAUMIN)

Votants : 47

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 8 FÉVRIER 2022

N° DEL2022_013 : CRÉATION DU SERVICE COMMUN DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Pilote : Ressources humaines

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

L'article L5211-4-2 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi du 27 janvier 2014 (article 67), permet à un établissement public de coopération intercommunale de créer, en dehors des compétences transférées, des services communs avec une ou plusieurs communes membres.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois pratique dans de nombreux domaines d'activité depuis plusieurs années une organisation du travail en collaboration avec les communes membres qui le souhaitent. Plusieurs services mutualisés ont ainsi été créés avec les communes (droits des sols, ressources humaines, finances, ...).

En parallèle à cette démarche, un poste de directeur général unique (DGU) a été créé fin 2020, en dehors des compétences transférées, afin de faciliter l'articulation des services entre les deux collectivités.

Dans ce contexte, une réflexion a été menée au cours de l'automne à l'instar de ce qui a été ou est d'actualité dans la plupart des structures intercommunales. En effet, et au-delà de la mise en place d'un directeur général unique aux deux collectivités, une nouvelle organisation mutualisée entre la communauté d'agglomération de l'Albigeois et la ville d'Albi est posée. Ce point, qui se traduira par un organigramme commun, constituera une nouvelle étape de ces rapprochements constatés depuis plusieurs années. Le projet de création d'un service commun direction générale des services s'inscrit donc selon ce principe évolutif.

Une direction générale des services composée d'un directeur général des services et de quatre directeurs généraux adjoints serait constituée pour piloter les nouveaux pôles et des équipes d'experts. Les quatre pôles comprendront plusieurs directions, chaque pôle intégrant des entités municipales et d'agglomération. Il est proposé de créer ce service commun direction générale des services à compter du 1er avril 2022.

Ce service sera géré par la communauté d'agglomération de l'Albigeois. En fonction de la mission réalisée, le personnel de ce service commun est placé sous l'autorité fonctionnelle du maire ou sous celle du président de l'établissement public de coopération intercommunale.

Conformément à la loi, les fonctionnaires qui remplissent la totalité de leurs fonctions dans un service mis en commun sont transférés de plein droit à l'établissement public de coopération intercommunale. Sur les cinq agents concernés, deux d'entre eux seront transférés à la communauté d'agglomération de l'Albigeois. Ils sont assurés de conserver des missions conformes à leur statut

et à leur profil. Tous les agents ont été informés du projet de création de ce service commun et associés à sa création depuis de nombreux mois.

Eu égard à l'harmonisation du régime indemnitaire entre les deux collectivités depuis 2010, la question du maintien du bénéfice du régime indemnitaire précédent pour les deux agents concernés est devenue sans objet.

Les missions correspondent à l'ensemble des activités relatives à une direction générale des services :

- Participation à la définition du projet global de la collectivité et à sa stratégie de mise en oeuvre
- Élaboration et pilotage de la stratégie de gestion et d'optimisation des ressources
- Impulsion et conduite des projets stratégiques intégrant innovation et efficience des services
- Structuration et animation de la politique managériale de la collectivité en lien avec l'exécutif
- Pilotage de l'équipe de direction
- Supervision du management des services et conduite du dialogue social
- Mise en oeuvre, pilotage de l'évaluation des politiques locales et projets de la collectivité
- Représentation institutionnelle et négociation avec les acteurs du territoire
- Veille stratégique réglementaire et prospective

La communauté d'agglomération de l'Albigeois étant soumise au régime fiscal prévu à l'article 1609 nonies du code général des impôts, les effets financiers de la présente convention de service commun peuvent être affectés sur l'attribution de compensation (frais de fonctionnement des agents transférés au moment de leur création du service commun). Cette retenue sur attribution de compensation sera évaluée et constatée par la commission locale d'évaluation des charges transférées.

En fonction des missions réalisées, madame le maire ou madame la présidente contrôle l'exécution des tâches pour ce qui les concerne.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et notamment son article 67,

VU l'avis favorable du comité technique du 11 janvier 2022,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 11 janvier 2022,

Vu le projet de convention de service commun ci-annexé,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ, avec 33 voix pour, 11 voix contre

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT, Madame Elisabeth CLAVERIE, Monsieur Bernard DELBRUEL, Madame Anne-Marie ROSÉ, Monsieur Thierry DUFOUR, Monsieur Alfred KROL, Monsieur Jean-François ROCHEDREUX

3 abstention(s)

Monsieur Pierre DOAT, Monsieur Philippe GRANIER, Madame Christine TAMBORINI

APPROUVE la création d'un service commun direction générale des services entre la ville d'Albi et la communauté d'agglomération de l'Albigeois à compter du 1^{er} avril 2022.

AUTORISE madame la présidente à signer la convention correspondante.

Pour extrait conforme,
Fait le 8 février 2022,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_014 : TABLEAU DES EFFECTIFS - MODIFICATIONS

L'an deux mille vingt deux, le huit février

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 8 février 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jérôme CASIMIR

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :
Mesdames Cindy PERLIN-COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Agnès BRU, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés :

Madame Sylvie FONTANILLES CRESPO, messieurs David DONNEZ, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,
Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Michel FRANQUES), Naïma MARENGO (pouvoir à Roland GILLES), Odile LACAZE (pouvoir à Laurence PUJOL), Nathalie FERRAND-LEFRANC (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Marc VENZAL (pouvoir à Jérôme CASIMIR), Michel TREBOSC (pouvoir à Eric GUILLAUMIN)

Votants : 47

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 8 FÉVRIER 2022

N° DEL2022_014 : TABLEAU DES EFFECTIFS - MODIFICATIONS

Pilote : Ressources humaines

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

Conformément aux articles 33 et 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de la collectivité sont créés par délibération de l'organe délibérant, après avis du comité technique.

Le tableau des effectifs est le document cadre qui permet d'assurer le suivi et de faire évoluer les emplois de la collectivité.

Les modifications apportées au théorique concernent plus particulièrement :

Direction générale des services : à la suite de l'avis favorable du comité technique lors de la séance du 11 janvier 2022, un service commun direction générale des services composé d'un directeur général des services et de quatre directeurs généraux adjoints sera créé à compter du 1er avril 2022 ; ce service sera géré par la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Afin de pouvoir accueillir les DGA non comptabilisés jusqu'à présent dans les effectifs communautaires, trois postes d'administrateur sont créés au titre de leur transfert de la ville d'Albi. Deux de ces postes sont occupés par des agents qui conformément à la loi seront transférés de plein droit à l'établissement public de coopération intercommunale puisque remplissant la totalité de leurs fonctions dans ce service commun. Le troisième poste sera pourvu par la voie d'un recrutement extérieur.

Hydraulique – assainissement : un poste d'agent de droit privé (hors cadre d'emploi) est transformé en poste de technicien afin de permettre la nomination sur concours de l'agent concerné.

Politique de la ville : deux postes de rédacteur sont créés pour pérenniser les agents exerçant les fonctions de conseiller en insertion professionnelle.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi 84/53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'albigeois,

VU l'avis du comité technique du 7 février 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,
5 abstention(s)**

Madame Nathalie FERRAND-LEFRANC, monsieur Pascal PRAGNERE, Madame Danielle PATUREY, Monsieur Jean-Laurent TONICELLO, Madame Nicole HIBERT

APPROUVE le tableau des effectifs tel que présenté en annexe.

DIT QUE les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,
Fait le 8 février 2022,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_015 : COS - SUBVENTION 2022

L'an deux mille vingt deux, le huit février

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 8 février 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jérôme CASIMIR

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :
Mesdames Cindy PERLIN-COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Agnès BRU, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés :

Madame Sylvie FONTANILLES CRESPO, messieurs David DONNEZ, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,
Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Michel FRANQUES), Naïma MARENGO (pouvoir à Roland GILLES), Odile LACAZE (pouvoir à Laurence PUJOL), Nathalie FERRAND-LEFRANC (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Marc VENZAL (pouvoir à Jérôme CASIMIR), Michel TREBOSC (pouvoir à Eric GUILLAUMIN)

Votants : 47

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 8 FÉVRIER 2022

N° DEL2022_015 : COS - SUBVENTION 2022

Pilote : Ressources humaines

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

Par délibération en date du 26 mars 2013, le Conseil communautaire a décidé de participer au financement du comité des oeuvres sociales (COS) pour les agents de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Le montant de la participation a été fixé à 0.86 % du montant de la masse salariale nette de l'année N-1. Cette subvention est calculée par référence aux modalités de calcul prises en compte pour la subvention versée au CNAS à savoir sur la base des articles 6411, 6413 et 6416 du chapitre 012 correspondant aux montant des traitements bruts versés aux agents (hors charges patronales).

Une enveloppe annuelle de 16 euros par agent est également attribuée au bénéfice du comité d'action sociale pour les personnels présents au 1er janvier de l'année de référence.

Par délibération en date du 14 décembre 2010, il a été décidé de maintenir, au titre des avantages acquis à titre individuel, l'adhésion au CNAS pour les agents transférés à la communauté d'agglomération de l'Albigeois qui en bénéficiaient dans leur collectivité d'origine.

Il convient de déterminer les modalités de calcul de la subvention versée au comité des oeuvres sociales au titre de l'année 2022 pour les agents de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Il est proposé de conserver le même mode de calcul, ce qui conduirait à verser, pour l'année 2022:

Subvention budget général	110 776 €
Action sociale : 469 agents	7 504 €
Subvention transports urbains :	21 279 €
Action sociale : 101 agents	1 616 €
Subvention assainissement collectif :	6 100 €
Action sociale : 20 agents	320 €
Subvention assainissement non collectif :	449 €
Action sociale : 2 agents	32 €
Subvention eau potable :	8633 €
Action sociale : 34 agents	544 €
Montant total subvention 2022	147 237 €
Montant total action sociale 2022	10 016 €

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi 84/53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 25 janvier 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE

- de participer au financement du COS de l'Albigeois pour l'ensemble des agents de la communauté d'agglomération de l'Albigeois sauf pour les agents transférés qui continueront à bénéficier de leur adhésion au CNAS au titre des avantages acquis à titre individuel,
- de fixer le montant de cette participation pour l'année 2022 à hauteur de 0.86 % du montant de la masse salariale nette ;
- d'attribuer une enveloppe annuelle de 16 euros par agent au bénéfice du comité d'action sociale,
- d'autoriser madame la présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois à signer la convention à passer avec le COS de l'Albigeois fixant les modalités d'attribution de cette subvention.

DIT QUE les crédits nécessaires sont inscrits dans les budgets de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,
Fait le 8 février 2022,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_016 : SUBVENTIONS AUX ORGANISATIONS SYNDICALES

L'an deux mille vingt deux, le huit février

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 8 février 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jérôme CASIMIR

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :
Mesdames Cindy PERLIN-COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Agnès BRU, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés :

Madame Sylvie FONTANILLES CRESPO, messieurs David DONNEZ, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,
Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Michel FRANQUES), Naïma MARENGO (pouvoir à Roland GILLES), Odile LACAZE (pouvoir à Laurence PUJOL), Nathalie FERRAND-LEFRANC (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Marc VENZAL (pouvoir à Jérôme CASIMIR), Michel TREBOSC (pouvoir à Eric GUILLAUMIN)

Votants : 47

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 8 FÉVRIER 2022

N° DEL2022_016 : SUBVENTIONS AUX ORGANISATIONS SYNDICALES

Pilote : Ressources humaines

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

Le décret n°85-397 du 3 avril 1985 modifié relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique territoriale, prévoit que les organisations syndicales représentatives ayant une section syndicale dans la collectivité bénéficient de locaux et des équipements indispensables à l'exercice de leur activité syndicale.

Dans le cadre d'un partenariat avec la ville d'Albi ayant pour objet une économie de moyens, les organisations syndicales, qui sont dans la plupart des cas les mêmes pour les deux collectivités, bénéficient de la mise à disposition de locaux par la ville d'Albi.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois pourvoit pour sa part aux moyens de fonctionnement.

Ces modalités sont effectives depuis 2016, et reconduites à l'occasion des nouveaux mandats issus des élections professionnelles.

Dans ce cadre, chaque organisation syndicale représentée au sein de la communauté d'agglomération et de la ville d'Albi peut bénéficier :

- d'une subvention d'équipement de 1000 euros leur permettant de se doter, pour la durée de leur mandat, des moyens informatiques et téléphoniques nécessaires à l'exercice de leur activité syndicale.
- d'une subvention de fonctionnement de 500 euros par an, pour pourvoir aux frais de connexion et achats de consommables.

Les organisations qui n'auraient pas perçu ces subventions au cours des années précédentes et qui en feraient la demande, pourront en bénéficier en 2022.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 85-397 du 3 avril 1985 modifié relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique territoriale,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 25 janvier 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE d'attribuer aux organisations syndicales représentées au sein de la communauté d'agglomération de l'Albigeois et de la ville d'Albi une subvention d'équipement de 1000 euros et une subvention de fonctionnement de 500 euros par an.

DIT QUE ces subventions seraient versées aux sections locales de :

- la CFDT interco – section du grand albigeois
- la CGT des territoriaux de l'Albigeois,
- Force Ouvrière,
- SDATT Albi et agglomération
- UNSA des territoriaux de l'Albigeois.

Pour extrait conforme,
Fait le 8 février 2022,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_017 : ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉE ALBI-INNOPROD –
CESSION DE PARCELLES À LA SEM ARAC POUR L'INSTALLATION DE PÔLE
EMPLOI

L'an deux mille vingt deux, le huit février

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 8 février 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jérôme CASIMIR

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :
Mesdames Cindy PERLIN-COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Agnès BRU, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés :
Madame Sylvie FONTANILLES CRESPO, messieurs David DONNEZ, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,
Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Michel FRANQUES), Naïma MARENGO (pouvoir à Roland GILLES), Odile LACAZE (pouvoir à Laurence PUJOL), Nathalie FERRAND-LEFRANC (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Marc VENZAL (pouvoir à Jérôme CASIMIR), Michel TREBOSC (pouvoir à Eric GUILLAUMIN)

Votants : 47

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 8 FÉVRIER 2022

N° DEL2022_017 : ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉE ALBI-INNOPROD - CESSION DE PARCELLES À LA SEM ARAC POUR L'INSTALLATION DE PÔLE EMPLOI

Pilote : Développement économique, enseignement supérieur, recherche

Monsieur Roland GILLES, rapporteur,

Les services de Pôle Emploi louent actuellement :

- des bureaux au sein de la maison commune Emploi Formation situé au centre-ville d'Albi, rue Gabriel Compayre, pour leur agence de proximité ;
- des bureaux situés rue Gustave Eiffel, ZA Albitech à Albi pour la direction territoriale Tarn Aveyron.

Dès 2017, la direction régionale a fait le constat que les bureaux sont sous-dimensionnés et ne sont plus adaptés à un mode de fonctionnement interne qui évolue pour privilégier un accueil des demandeurs d'emploi exclusivement sur rendez-vous.

Un premier projet d'implantation a vu le jour en 2018 à proximité de la rocade mais n'a pas abouti dans un contexte national d'évolution des missions de Pôle Emploi.

Conforté dans ses missions depuis lors, Pôle Emploi a relancé début 2021 son projet de regroupement, dans un même bâtiment, de l'agence de proximité d'Albi ainsi que la direction territoriale Tarn Aveyron.

Après présentation de plusieurs lieux d'implantation par les acteurs privés et la communauté d'agglomération de l'Albigeois, le choix de Pôle Emploi est arrêté fin novembre sur le pôle services d'Albi-Innoprod, plus précisément sur son extrémité Est. L'opérateur public prévoit de construire sur les lots n°I-17d, I617f et I-17h du macro-lot I17 d'une surface totale de 3600 m² environ.

Le projet immobilier consiste en la construction d'un bâtiment de 1500 m² de surface de plancher, probablement en R+2, avec une partie du bâtiment permettant l'accueil du public et une autre partie pour les bureaux administratifs. Le parking (80 places) sera également divisé en deux parties, une partie dédiée aux visiteurs et une dédiée au personnel.

La vente des terrains destinés à accueillir les futurs locaux de Pôle Emploi sera effectuée au profit de la société d'économie mixte (SEM) ARAC (agence régionale aménagement construction) qui assurera le portage immobilier pour le compte de ce dernier.

Le prix de vente envisagé pour ces terrains est fixé à 60 € HT/m², conforme au tarif pratiqué pour les différentes activités de service. L'avis de France Domaines, sollicité préalablement à la réalisation de toute cession, s'établit à 60€ HT/m².

Aucune aide à l'immobilier de la communauté d'agglomération de l'Albigeois n'est envisageable sur ce dossier qui devra pour autant, à l'occasion de cette première installation sur ce macro-lot, effectuer concomitamment des travaux de voirie et de desserte des réseaux secs, humides et annexes.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 25 janvier 2022,

VU l'avis des Domaines du 26 janvier 2022,

CONSIDÉRANT l'intérêt à commercialiser le parc technopolitain et à accompagner les structures de l'emploi,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la vente à la SEM ARAC ou à toute autre personne morale s'y substituant agissant pour le compte de Pôle Emploi, des lots n° I 17d, I17f et I17h de la zone d'aménagement concertée Albi-Innoprod, pour une surface estimée à 3600 m² avant arpentage, à des fins de construction d'un bâtiment tertiaire.

FIXE le prix de cession de 60 € HT/m² TVA sur marge en sus, soit une transaction de 216000 €, TVA sur marge en sus.

AUTORISE madame la présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, ou monsieur le vice-président délégué, à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette opération et à signer tous les actes afférents.

Pour extrait conforme,
Fait le 8 février 2022,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_018 : ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉE ALBI-INNOPROD –
CESSION DE PARCELLES À LA MISSION LOCALE JEUNE TARN NORD

L'an deux mille vingt deux, le huit février

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 8 février 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jérôme CASIMIR

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN-COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Agnès BRU, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés :

Madame Sylvie FONTANILLES CRESPO, messieurs David DONNEZ, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Michel FRANQUES), Naïma MARENGO (pouvoir à Roland GILLES), Odile LACAZE (pouvoir à Laurence PUJOL), Nathalie FERRAND-LEFRANC (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Marc VENZAL (pouvoir à Jérôme CASIMIR), Michel TREBOSC (pouvoir à Eric GUILLAUMIN)

Votants : 47

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 8 FÉVRIER 2022

N° DEL2022_018 : ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉE ALBI-INNOPROD – CESSION DE PARCELLES À LA MISSION LOCALE JEUNE TARN NORD

Pilote : Développement économique, enseignement supérieur, recherche

Monsieur Roland GILLES, rapporteur,

L'association Mission Jeunes Tarn Nord (MJTN), couramment désignée sous l'appellation Mission locale, loue des bureaux au sein du bâtiment de la maison commune Emploi Formation en centre-ville d'Albi, rue Gabriel Compayre.

Pôle Emploi situé actuellement dans le même bâtiment ayant décidé de déménager ses locaux sur la zone d'aménagement concertée (ZAC) Albi-Innoprod, la MJTN a souhaité rejoindre l'opérateur public. Ces deux entités (MJTN et Pôle Emploi) sont en effet étroitement liées dans leurs missions et souhaitent conserver une proximité géographique pour faciliter les échanges et l'accueil des jeunes.

L'association a confirmé à la communauté d'agglomération de l'Albigeois son souhait d'acquisition de terrains du macro-lot I-17 situés sur la ZAC parc technopolitain Albi-Innoprod à proximité immédiate des futurs locaux de Pôle Emploi.

L'association Mission Jeunes Tarn Nord projette de lancer prochainement la consultation d'une équipe de maîtrise d'oeuvre en vue de la réalisation d'un bâtiment de 1000 m² environ composé de bureaux et de salles d'accueil du public, le tout réparti sur deux étages.

Le bâtiment devra, dans la mesure du possible, avoir des traits communs avec le futur bâtiment de Pôle Emploi. Il sera articulé autour d'une zone permettant l'accueil du public et des jeunes et d'une zone administrative réservée aux personnels. Le parking sera également divisé en deux parties, une partie dédiée aux visiteurs pouvant être mutualisée avec Pôle Emploi, et une autre dédiée au personnel.

Le prix de vente proposé pour ces terrains est fixé à 60 € HT/m², prix conforme à celui proposé à Pôle Emploi et autres acteurs implantés sur le pôle services d'Innoprod.

L'avis de France Domaines, sollicité préalablement à la réalisation de toute cession, s'établit à 60€ HT/m².

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 25 janvier 2022,

VU l'avis des domaines du 26 janvier 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la vente à l'association Mission Jeunes Tarn Nord ou à toute autre personne morale s'y substituant des lots n° I 17a, I17b et I17c de la ZAC Albi-Innoprod, pour une surface estimée à 3500 m² avant arpentage, à des fins de construction d'un bâtiment tertiaire.

FIXE le prix de cession de 60 € HT/m² TVA sur marge en sus, soit une transaction de 210 000 € TVA sur marge en sus.

AUTORISE madame la présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, ou monsieur le vice-président délégué, à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette opération et à signer tous les actes y afférents.

Pour extrait conforme,
Fait le 8 février 2022,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_019 : RENOUELEMENT DÉLÉGATION SERVICE PUBLIC MARCHÉ
VEAUX DE JARLARD

L'an deux mille vingt deux, le huit février

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 8 février 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jérôme CASIMIR

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN-COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Agnès BRU, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés :

Madame Sylvie FONTANILLES CRESPO, messieurs David DONNEZ, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Michel FRANQUES), Naïma MARENGO (pouvoir à Roland GILLES), Odile LACAZE (pouvoir à Laurence PUJOL), Nathalie FERRAND-LEFRANC (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Marc VENZAL (pouvoir à Jérôme CASIMIR), Michel TREBOSC (pouvoir à Eric GUILLAUMIN)

Votants : 47

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 8 FÉVRIER 2022

N° DEL2022_019 : RENOUELEMENT DÉLÉGATION SERVICE PUBLIC MARCHÉ VEAUX DE JARLARD

Pilote : Développement économique, enseignement supérieur, recherche

Monsieur Roland GILLES, rapporteur,

En 2007, la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est dotée de la compétence pour aménager un marché sécurisé de veaux lourds sur les 3 premières travées du foirail de Jarlard.

Ces dernières années, la gestion de ce marché a été déléguée à l'association de Jarlard dans le cadre d'une délégation de service public (DSP) d'une durée de trois ans.

Le nombre de veaux accueilli sur les dernières années sur le foirail était d'environ 2 400 par an, soit environ 84 veaux par marché. Pour l'année 2021 le bilan est comme suit :

- 28 marchés tenus sur l'année ;
- 1627 veaux ont été vendus ;

Soit une moyenne de 58 veaux par marché, à mettre en regard des objectifs prévus (80 veaux/marché) lors de l'aménagement de cet équipement.

La convention est arrivée à échéance et il convient de relancer une consultation pour renouveler cette DSP qui donnera lieu à une nouvelle délibération.

Dans le cadre de cette DSP d'affermage, le fermier prendrait en charge l'ensemble des frais de fonctionnement pour le marché de veaux lourds (cf projet de convention) hormis ceux qui ne sont pas de son fait (nettoyage avant marché et détérioration des équipements par acte de vandalisme).

Sur la base de l'ancienne convention d'affermage de délégation de service public, le montant estimé des recettes d'un tarif délibéré de 6,50€ par tête, pouvant être générées pour la gestion de ce marché et pour une durée de 3 ans serait d'environ 3 500 €. La participation globale versée à l'Agglomération par le bénéficiaire sur la durée de la DSP serait, par suite, de 3500€ x 3 = 10500€.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 25 janvier 2022,

CONSIDERANT qu'il est important de disposer sur le territoire d'une offre d'accueil pour une profession durement affectée par les évolutions de consommation,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de renouvellement de la délégation de service public pour la gestion du marché de veaux lourds pour une durée de 3 ans.

AUTORISE madame la présidente ou monsieur le vice président délégué à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette opération et à signer tous les actes y afférant.

Pour extrait conforme,
Fait le 8 février 2022,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_020 : EXTENSION DE L'AIDE À L'INSTALLATION DE SALARIÉS AUX
DIRIGEANTS DE START-UP

L'an deux mille vingt deux, le huit février

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 8 février 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jérôme CASIMIR

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN-COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Agnès BRU, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés :

Madame Sylvie FONTANILLES CRESPO, messieurs David DONNEZ, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Michel FRANQUES), Naïma MARENGO (pouvoir à Roland GILLES), Odile LACAZE (pouvoir à Laurence PUJOL), Nathalie FERRAND-LEFRANC (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Marc VENZAL (pouvoir à Jérôme CASIMIR), Michel TREBOSC (pouvoir à Eric GUILLAUMIN)

Votants : 47

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 8 FÉVRIER 2022

N° DEL2022_020 : EXTENSION DE L'AIDE À L'INSTALLATION DE SALARIÉS AUX DIRIGEANTS DE START-UP

Pilote : Développement économique, enseignement supérieur, recherche

Monsieur Roland GILLES, rapporteur,

Dès 2017, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a souhaité répondre aux difficultés d'implantation sur le territoire de salariés aux profils stratégiques ou liés à une compétence particulière, essentiels au développement et à la pérennisation des entreprises locales. Une aide forfaitaire de 4 000€ a ainsi été instaurée visant à lever d'éventuels freins à l'installation et donc au recrutement de salariés clés, en offrant un levier financier incitatif à leur installation sur le territoire albigeois. Aujourd'hui, il apparaît que le règlement du dispositif initial, consacré aux effectifs salariés, exclut de fait les dirigeants de start-up. Une extension du dispositif à leur profit contribuerait à limiter les pertes de start-up qui comme la chambre régionale des comptes l'a exprimé dans son rapport sont attirées par la métropole toulousaine aux dépens de notre territoire.

Les start-up sont des projets à fort potentiel de croissance, développant une technologie ou un service innovant avec un besoin de financement substantiel. C'est une source importante de la croissance actuelle et à venir. Au-delà des métropoles, le développement des start-up est un enjeu pour tous les territoires.

Au fil des ans, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a structuré l'accompagnement de ces start-up, de la détection des idées au développement des entreprises créées en passant par l'hébergement de ces projets. Une part importante des start-up issues de l'incubateur de Mines Albi mais également de la couveuse InnoProd Start ont des dirigeants issus de territoires autres que l'Albigeois.

La difficulté majeure réside dans notre capacité à ancrer localement ces entreprises et leurs dirigeants. Lors du démarrage de l'activité, les start-up s'appuient bien souvent sur leurs seules compétences. Une extension du dispositif d'aide à l'installation aux dirigeants de start-up, plébiscité par les entreprises qui ont pu en faire bénéficier leurs salariés, apparaît comme un levier d'accompagnement supplémentaire.

Les conditions d'octroi du dispositif initial seront conservées :

- déménagement supérieur à une distance de 60km entre le domicile précédent et la nouvelle adresse d'installation,
- nouveau domicile implanté sur le territoire de l'agglomération.

L'aide forfaitaire unique de 4 000 € ne sera versée qu'à réception des documents justificatifs suivants :

- extrait Kbis de moins de trois mois,
- justificatif de domicile précédent du bénéficiaire,
- justificatif de nouveau domicile du bénéficiaire,
- coordonnées bancaires du bénéficiaire

A réception de l'ensemble des pièces, la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'acquittera de sa contribution en un versement unique, directement sur le compte du dirigeant concerné.

Dans le cas de bénéficiaires dirigeants de start-up, une note en Bureau communautaire sera présentée et donnera lieu à la signature d'une décision par la présidente de l'agglomération. Il n'y aura pas lieu de procéder à la signature d'une convention tripartite entre la communauté d'agglomération, l'entreprise et le dirigeant comme cela est le cas pour des bénéficiaires salariés. Le dirigeant bénéficiaire sera tenu de répercuter l'aide communautaire sur le coût global de son installation sur le territoire. Toute aide inutilisée ou utilisée non conformément à son objet devra être remboursée par le dirigeant.

Il pourra être demandé le remboursement de l'aide en cas de démission d'un dirigeant ou de départ de l'entreprise du territoire, intervenu dans un délai de deux ans à compter de la validation de la décision par la Préfecture.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil communautaire du 29 juin 2017 relative à l'aide au recrutement et à l'installation de salariés,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 25 janvier 2022,

CONSIDÉRANT que la communauté d'agglomération de l'Albigeois ambitionne de maintenir les start-up sur le territoire et de permettre leur développement en offrant un levier financier incitatif à leur installation,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ, avec 46 voix pour, 1 voix contre

Monsieur Frédéric CABROLIER

APPROUVE l'extension du dispositif d'aide à l'installation des salariés aux dirigeants de start-up.

AUTORISE madame la présidente ou son représentant à signer tout acte afférent.

Pour extrait conforme,
Fait le 8 février 2022,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_021 : MÉDIATHÈQUE RIVE DROITE - LANCEMENT DU CONCOURS
DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

L'an deux mille vingt deux, le huit février

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 8 février 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jérôme CASIMIR

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN-COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Agnès BRU, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés :

Madame Sylvie FONTANILLES CRESPO, messieurs David DONNEZ, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Michel FRANQUES), Naïma MARENGO (pouvoir à Roland GILLES), Odile LACAZE (pouvoir à Laurence PUJOL), Nathalie FERRAND-LEFRANC (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Marc VENZAL (pouvoir à Jérôme CASIMIR), Michel TREBOSC (pouvoir à Eric GUILLAUMIN)

Votants : 47

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 8 FÉVRIER 2022

N° DEL2022_021 : MÉDIATHÈQUE RIVE DROITE - LANCEMENT DU CONCOURS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

Monsieur Eric GUILLAUMIN, rapporteur,

Dans le cadre du projet Cantepau Demain, l'actuelle maison de quartier qui comprend la médiathèque va accueillir les activités du centre social. Il est apparu nécessaire de déplacer et de renforcer l'activité médiathèque actuelle.

Une étude de programmation a été lancée à l'été 2021 pour définir précisément le programme de ce nouvel équipement et poser ainsi les bases de la consultation de maîtrise d'œuvre à engager.

Le programme a été présenté le 15 décembre 2021 en comité de pilotage opérationnel.

Les objectifs principaux sont :

- Renouveler l'offre documentaire ;
- Redynamiser la fréquentation de la médiathèque ;
- Ouvrir la médiathèque sur les autres quartiers de la zone rive droite ;
- Développer de nouveaux publics ;
- Faire de la médiathèque le carrefour et le relais culturel de la rive droite d'Albi ;
- Faire de la médiathèque un point de passage pour tous les primo arrivants à Albi et également le point de passage privilégié pour l'apprentissage des langues et du français à Albi (pour son « labo » de langues ou équivalent numérique) ;
- Réduire la fracture numérique ;
- Former des citoyens, éduquer aux médias, informer sur l'ensemble des caractéristiques de la République française ;
- Contribuer à la mixité des communautés au sein d'un équipement public.

Les publics cibles identifiés sont les jeunes et leurs parents, les habitants allophones d'Albi, les publics éloignés du livre, des médiathèques et des lieux culturels, les scolaires.

Les besoins fonctionnels ont été établis autour de cinq axes principaux :

- Le public au cœur du projet : faire participer le public au projet, sous diverses formes, dans le but qu'il s'approprie ce nouvel équipement ;
- Une ambiance chaleureuse, confortable et agréable ;
- Le Jeu : il s'agit de développer la culture du jeu pour tous ;
- L'action culturelle et la médiation ;
- Le numérique.

L'équipement comprendra différents espaces parmi lesquels l'accueil, les espaces modulables actualités, numérique, activités collectives, consultation et lecture.

L'équipement comportera des locaux pour le personnel et des zones de stockage.

Le bâtiment sera en rez-de-chaussée de 748 m² de surface utile, soit environ 823 m² de surface de plancher.

Le projet prévoit également des espaces extérieurs d'accompagnement de 600 m² environ, comprenant la création d'un parvis d'accueil, une zone de stationnement public et un abri vélos / poussettes.

Le projet s'établit sur la parcelle EY 328 d'une superficie totale de 4 699 m².

Le terrain appartenant à la ville d'Albi se situe dans la zone UM5b du plan local d'urbanisme intercommunal dédié aux zones urbaines mixtes (constructions à usage d'habitat ou d'activité et équipements publics ou d'intérêt collectif).

Le programme intègre des orientations techniques et environnementales avec la prise en compte de la réglementation environnementale 2020. Les cibles privilégiées du programme environnemental sont les relations harmonieuses du bâtiment avec son environnement immédiat, la performance énergétique de la construction, et l'exploitation / maintenance des locaux en fonctionnement.

L'Agglomération à l'ambition de développer une démarche Bâtiment Durable Occitanie (BDO) avec pour objectif d'atteindre un niveau de reconnaissance « argent » minimum, « or » au mieux.

L'estimation prévisionnelle du coût d'opération, effectuée au stade d'étude de programmation, s'établit à 3 140 000 € HT, décomposée comme suit :

Coût prévisionnel de l'opération	
Construction neuve	
Coût prévisionnel travaux bâtiment non BEPOS	1 800 000 € HT
Coût prévisionnel espaces d'accompagnement	230 000 € HT
Coût BEPOS (option)	160 000 € HT
Coût total prévisionnel travaux	2 190 000 € HT
Frais d'études / conception / aléas	690 000 € HT
Total coût projet de construction	2 880 000 € HT
Relogement provisoire	
Acquisition bâtiments modulaires (110m ²)	160 000 € HT
Abords, branchements, réseaux, accès PMR	100 000 € HT
Total relogement provisoire	260 000 € HT
COÛT OPÉRATION	3 140 000 € HT

Le montant prévisionnel comprend les frais de maîtrise d'ouvrage, les frais d'études et le coût des travaux de construction. Il comprend également la mise en place de bâtiments modulaires provisoires de 110m² de surface, pendant vingt mois, pour conserver une activité médiathèque sur le quartier durant la construction de la nouvelle médiathèque, qui interviendra simultanément à la rénovation de la maison de quartier.

Afin de désigner un maître d'oeuvre chargé de la conception du projet et du suivi des travaux, la procédure à mettre en oeuvre, est celle du concours restreint sur « esquisse », en application de l'article L 2125-1-2° et des articles R 2162-15 à R 2162-21 et R 2172-1 à R 2172-6 du Code de la Commande Publique.

Le planning prévisionnel de l'opération est le suivant :

- février – Août 2022 : procédure de concours
- 4^{ème} trimestre 2022 – 4^{ème} trimestre 2023 : Étude de maîtrise d'œuvre et consultation des entreprises
- Travaux début 2024 – 1^{er} trimestre 2025 : notification des marchés de travaux et construction de l'équipement.

Il convient à cet effet de :

- fixer le nombre de candidats admis à concourir à l'issue de la phase candidature. Il est proposé de fixer ce nombre à trois.
- fixer le montant de la prime maximale des candidats. Il est proposé de fixer cette indemnité à 20 000 € HT par candidat admis à concourir, la prime du lauréat étant comprise ensuite dans sa rémunération de maître d'œuvre. La prime accordée à un candidat dont les prestations s'avéreraient incomplètes pourrait être sensiblement diminuée, voire supprimée dès lors que ses prestations seraient jugées non conformes aux dispositions du règlement ou insuffisantes.

Concernant le jury de concours, les membres élus de la commission d'appel d'offres font partie du jury. Il est proposé que le président de la commission d'appel d'offres soit président du jury.

En outre, dans la mesure où une qualification professionnelle est exigée des candidats pour participer au concours, au moins un tiers des membres du jury auront cette qualification ou une qualification équivalente. Il est proposé de fixer à trois le nombre de membres du jury au titre des représentants qualifiés. Ils seront désignés par le président du jury.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver l'opération de construction de la médiathèque rive droite,
- d'autoriser le lancement du concours restreint de maîtrise d'œuvre,
- de fixer à trois le nombre maximal de candidats admis à concourir,
- de fixer à 20 000 euros HT maximum le montant de la prime allouée aux trois candidats admis à concourir,
- de fixer à neuf le nombre de membres du jury dont le président de la CAO, les membres de la CAO et trois représentants qualifiés,
- de donner tout pouvoir à madame la présidente pour l'application de la présente délibération.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 25 janvier 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'opération de construction de la médiathèque rive droite d'une surface utile de 748 m² pour une enveloppe financière prévisionnelle de travaux d'un montant maximal de 2 450 000 € HT.

AUTORISE le lancement du concours restreint de maîtrise d'œuvre sur ESQuisse.

FIXE à trois le nombre maximal de candidats qui seront admis à concourir.

FIXE la prime maximale allouée aux candidats admis à participer au concours à 20 000 € HT.

FIXE la composition du jury à neuf membres, comme suit :

- le président de la CAO, président du jury
- les cinq membres élus de la CAO
- les trois représentants qualifiés.

DIT QUE les crédits nécessaires pour le lancement de l'opération sont prévus au budget général de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

AUTORISE madame la présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois à procéder à la signature de tout acte et à accomplir toutes les formalités nécessaires pour cette opération.

Pour extrait conforme,
Fait le 8 février 2022,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_022 : SERVICES VÉLO - AIDE À L'ACHAT DE VÉLOS ET PRÊT DE VÉLOS DE COURTE DURÉE - ADAPTATIONS MINEURES DES RÈGLEMENTS ET MODIFICATION CAUTION

L'an deux mille vingt deux, le huit février

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 8 février 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jérôme CASIMIR

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN-COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Agnès BRU, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés :

Madame Sylvie FONTANILLES CRESPO, messieurs David DONNEZ, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Michel FRANQUES), Naïma MARENGO (pouvoir à Roland GILLES), Odile LACAZE (pouvoir à Laurence PUJOL), Nathalie FERRAND-LEFRANC (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Marc VENZAL (pouvoir à Jérôme CASIMIR), Michel TREBOSC (pouvoir à Eric GUILLAUMIN)

Votants : 47

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 8 FÉVRIER 2022

N° DEL2022_022 : SERVICES VÉLO - AIDE À L'ACHAT DE VÉLOS ET PRÊT DE VÉLOS DE COURTE DURÉE - ADAPTATIONS MINEURES DES RÈGLEMENTS ET MODIFICATION CAUTION

Pilote : Déplacements doux

Monsieur Yves CHAPRON, rapporteur,

La communauté d'agglomération de l'Albigeois expérimente et développe depuis plusieurs années des services pour accompagner le développement de la pratique du vélo dans les déplacements du quotidien. Parmi les services les plus récents figurent l'aide à l'achat de vélos et le prêt de vélos de courte durée.

Le dispositif d'aide à l'achat de vélos

Le 6 juin 2020, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a instauré un dispositif d'aide à l'achat de vélos avec un taux d'aide correspondant à 25 % du prix d'achat du vélo plafonné à 100€ pour les vélos classiques, 250 € pour les vélos à assistance électrique, 500 € pour les vélos cargos. Par une délibération du 28 septembre 2021, ce dispositif a été étendu aux associations et aux professionnels pour l'achat de vélos cargo.

L'aide à l'achat de vélo est limitée pour les particuliers à une aide par foyer et par an et pour les associations et les professionnels à deux aides par entité et par an (pour l'achat de vélos cargo). Ce délai d'un an démarre à compter du versement de l'aide.

Entre le dépôt du dossier et le versement de l'aide, les délais peuvent être parfois longs en fonction de la complétude ou non du dossier, des relances parfois nécessaires pour récupérer l'ensemble des pièces, de la date choisie pour la réalisation du mini-stage et enfin des opérations internes à la communauté d'agglomération liées au versement de l'aide (création d'une décision, bon de commande, mandatement, versement de l'aide par la trésorerie).

Les délais parfois longs enregistrés sur certaines de ces étapes ne sont pas toujours de la responsabilité des demandeurs et ne devraient donc pas les pénaliser s'ils souhaitent effectuer une nouvelle demande dans un délai d'un an.

C'est la raison pour laquelle il est proposé de faire démarrer le délai d'un an à compter du dépôt du dossier et de modifier les règlements de la façon suivante :

- Pour le dispositif d'aide à l'achat de vélos pour les particuliers : « *Chaque demandeur ne pourra bénéficier que d'une seule aide par foyer et par an (à compter du dépôt du dossier).* »
- pour le dispositif d'aide à l'achat de vélos cargo pour les associations et les professionnels : « *L'aide apportée par la communauté d'agglomération de l'Albigeois est limitée à deux aides par entité et par an (à compter du dépôt du dossier)* »

Le prêt de vélos de courte durée

Depuis septembre 2021, la communauté d'agglomération de l'Albigeois propose un nouveau service de prêt de vélos de courte durée (1 à 2 mois) à l'attention du grand public. L'objectif est de donner la possibilité aux habitants du territoire de tester l'usage du vélo dans les déplacements de tous les jours avant de s'engager dans un achat.

Il s'agit en particulier de permettre le test de vélos spécifiques tels que les vélos à assistance électrique, les vélos cargos ou les vélos pliants qui suscitent beaucoup d'intérêt mais qui sont relativement coûteux. La flotte de vélos en prêt comprend 21 vélos à assistance électrique, 1 vélo pliant, 2 vélos cargo (1 biporteur et 1 longtail).

Les deux vélos cargos (biporteur ou longtail) proposés en prêt par la communauté d'agglomération suscitent beaucoup d'intérêt. Leur coût d'achat est très élevé, autour de 5 000 €TTC.

Afin de prévenir les risques de vol, il est proposé :

- de compléter le règlement du prêt en conditionnant le prêt au fait que le demandeur dispose d'un lieu sécurisé pour garer le vélo la nuit.
- d'augmenter le montant de la caution : celle-ci a été fixée à 1 500€, bien en-deçà de la valeur du vélo. Il est proposé d'augmenter la caution à 3 000 € (non encaissée).

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU la décision de la présidente n°2020-0666 en date du 5 juin 2020 instaurant un dispositif d'aide à l'achat de vélo pour les habitants de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU la délibération du 19 septembre 2020 approuvant la mise en place d'un service de prêt de vélos de courte durée et fixant les cautions pour les différents types de vélos en prêt,

VU la délibération du 21 septembre 2021 approuvant l'extension du dispositif d'aide à l'achat de vélos aux associations et aux professionnels pour les vélos cargo,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 25 janvier 2022,

VU le règlement du dispositif d'aide à l'achat de vélos pour les particuliers ci-annexé,

VU le règlement du dispositif d'aide à l'achat d'un vélo-cargo pour les associations et les professionnels ci-annexé,

VU le règlement du prêt de vélos ci-annexé,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la modification du règlement du dispositif d'aide à l'achat de vélos pour les particuliers : « *Chaque demandeur ne pourra bénéficier que d'une seule aide par foyer et par an (à compter du dépôt du dossier). »*

APPROUVE la modification du règlement du dispositif d'aide à l'achat de vélos cargo pour les associations et les professionnels : « *L'aide apportée par la communauté d'agglomération de l'Albigeois est limitée à deux aides par entité et par an (à compter du dépôt du dossier) »*

APPROUVE la modification du règlement du prêt de vélos de courte durée en ajoutant la condition suivante : « L'emprunteur dispose d'un lieu sécurisé pour garer le vélo la nuit. »

APPROUVE l'augmentation à 3 000€ de la caution (non encaissée) des vélos cargo proposés en prêt de courte durée

Pour extrait conforme,
Fait le 8 février 2022,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_023 : ADOPTION DES RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU
SERVICE PUBLIC (RPQS) DE L'EAU POTABLE - SIAH DU DADOU ET SMAEP DU
GAILLACOIS POUR L'EXERCICE 2020

L'an deux mille vingt deux, le huit février

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 8 février 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jérôme CASIMIR

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :
Mesdames Cindy PERLIN-COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Agnès BRU, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés :
Madame Sylvie FONTANILLES CRESPO, messieurs David DONNEZ, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,
Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Michel FRANQUES), Naïma MARENGO (pouvoir à Roland GILLES), Odile LACAZE (pouvoir à Laurence PUJOL), Nathalie FERRAND-LEFRANC (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Marc VENZAL (pouvoir à Jérôme CASIMIR), Michel TREBOSC (pouvoir à Eric GUILLAUMIN)

Votants : 47

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 8 FÉVRIER 2022

N° DEL2022_023 : ADOPTION DES RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC (RPQS) DE L'EAU POTABLE - SIAH DU DADOU ET SMAEP DU GAILLACOIS POUR L'EXERCICE 2020

Pilote : Eau potable

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

La communauté d'agglomération de l'Albigeois est titulaire de la compétence eau potable depuis le 1^{er} janvier 2020.

Sur le périmètre de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, celle-ci est gérée selon les modalités suivantes :

- en régie pour les communes d'Albi, Arthès, Lescure d'Albigeois et Saint-Juéry ;
- par le syndicat mixte du Dadou pour les communes de Cunac, Cambon d'Albi, Fréjairolles, Dénat, Puygouzon, Saliès, Carlus, Rouffiac, Le Séquestre et Terssac ;
- par le SMAEP du Gaillacois pour les communes de Castelnau de Lévis et Marssac-sur-Tarn.

Le code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que la collectivité ou autorité délégante a notamment l'obligation de produire un rapport sur le prix et la qualité du service (article L2224-5, décret du 6 mai 1995, décret du 2 mai 2007, arrêté du 2 mai 2007).

Le syndicat mixte du Dadou et le syndicat mixte du Gaillacois ont établi chacun un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (RPQS) pour l'année 2020.

Ces rapports annuels ont été adoptés par:

- le comité syndical du syndicat du Dadou le 24 septembre 2021
- le comité syndical du syndicat du Gaillacois le 14 décembre 2021

Ils doivent être présentés au Conseil communautaire au plus tard dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le rapport annuel est un document public qui permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Chiffres clés des RPQS 2020

	SM DADOU	SM GAILLACOIS secteur Rivières
Modes de gestion	Délégation de service public : affermage	Régie
Nombre d'abonnés	22 156 ab	24 797 ab
Nombre d'habitants desservis	49 035 hab	50 000 hab
Linéaire de réseau hors branchements	1 978 km	2 584 km

Conformité microbiologique de l'eau au robinet	100 %	100 %
Conformité physico-chimique de l'eau au robinet	98,1 %	91,4 %
Rendement du réseau de distribution	76,9 %	77,6 %
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	42,7%	61,47 %
Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau	97/120	100/120
Volume produit	4 159 448 m ³	3 778 448 m ³
Nombre d'ouvrages de prélèvement	2	6
Prix de l'eau (facture type de 120 m ³)	2,80 € TTC /m ³	3,21 € TTC/m ³
Durée extinction de la dette	17,8 ans	25 ans
Renouvellement réseaux eau potable	0,4 %	0,7 %

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le rapport ci-annexé sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi par le syndicat mixte du Dadou pour l'année 2020,

VU le rapport ci-annexé sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi par le SMAEP du Gaillacois pour l'année 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

PREND ACTE de la présentation des rapports sur le prix et la qualité du service public (RPQS) d'eau potable établis par le syndicat mixte du Dadou et par le SMAEP du Gaillacois pour l'exercice 2020.

Pour extrait conforme,
 Fait le 8 février 2022,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_024 : DEMANDE D'AIDE DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
AUX SURCOÛTS DE FONCTIONNEMENT DE LA FILIÈRE D'ÉVACUATION DES
BOUES D'ÉPURATION DURANT LA CRISE SANITAIRE

L'an deux mille vingt deux, le huit février

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 8 février 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jérôme CASIMIR

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN-COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Agnès BRU, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés :

Madame Sylvie FONTANILLES CRESPO, messieurs David DONNEZ, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Michel FRANQUES), Naïma MARENGO (pouvoir à Roland GILLES), Odile LACAZE (pouvoir à Laurence PUJOL), Nathalie FERRAND-LEFRANC (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Marc VENZAL (pouvoir à Jérôme CASIMIR), Michel TREBOSC (pouvoir à Eric GUILLAUMIN)

Votants : 47

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 8 FÉVRIER 2022

N° DEL2022_024 : DEMANDE D'AIDE DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE AUX SURCÔÛTS DE FONCTIONNEMENT DE LA FILIÈRE D'ÉVACUATION DES BOUES D'ÉPURATION DURANT LA CRISE SANITAIRE

Pilote : Hydraulique - Assainissement

Monsieur Pierre DOAT, rapporteur,

Durant la crise sanitaire, les services assainissement se sont vu interdire l'épandage des boues issues de l'épuration des eaux usées ce qui a conduit à trouver une filière alternative garantissant l'hygiénisation des boues.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois dispose de deux filières d'évacuation par épandage pour 60% de sa production et par compostage pour le restant.

Cette deuxième filière hygiénisante (montée en température du compost jusqu'à 70°C) a donc été sollicitée intégralement. Elle est néanmoins plus coûteuse.

L'agence de l'eau Adour Garonne et le Département du Tarn proposent aux collectivités une aide aux surcoûts d'investissement et de fonctionnement consécutifs à la crise sanitaire.

Pour la communauté d'agglomération de l'Albigeois, le surcoût ne concerne que la prestation d'évacuation des boues, c'est-à-dire des surcoûts de fonctionnement.

Celui-ci s'élève à 6 794 euros HT.

L'aide de l'agence de l'eau est de 50% de ce montant, soit 3 397 euros au titre de 2021.

Le département du Tarn n'a pas reconduit le dispositif d'aide de 2020.

Il est proposé de solliciter une aide au fonctionnement de 3 397 euros auprès de l'agence de l'eau Adour Garonne.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté du 24 décembre 2002 portant création de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU la délibération N°1/15/2004 portant transfert de la compétence assainissement,

VU les statuts de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 25 janvier 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la demande de subvention à hauteur de 3 397€ auprès de l'agence de l'eau Adour Garonne pour faire face aux surcoûts de fonctionnement de la filière d'évacuation des boues d'épuration durant la crise sanitaire.

AUTORISE madame la présidente ou son représentant à signer tout acte relatif à cette opération.

Pour extrait conforme,
Fait le 8 février 2022,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_025 : DEMANDE D'AIDES FINANCIÈRES - TRAVAUX
D'AMÉLIORATION DE L'AUTOSURVEILLANCE DE LAGUNES

L'an deux mille vingt deux, le huit février

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 8 février 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jérôme CASIMIR

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN-COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Agnès BRU, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés :

Madame Sylvie FONTANILLES CRESPO, messieurs David DONNEZ, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Michel FRANQUES), Naïma MARENGO (pouvoir à Roland GILLES), Odile LACAZE (pouvoir à Laurence PUJOL), Nathalie FERRAND-LEFRANC (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Marc VENZAL (pouvoir à Jérôme CASIMIR), Michel TREBOSC (pouvoir à Eric GUILLAUMIN)

Votants : 47

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 8 FÉVRIER 2022

**N° DEL2022_025 : DEMANDE D'AIDES FINANCIÈRES - TRAVAUX
D'AMÉLIORATION DE L'AUTOSURVEILLANCE DE LAGUNES**

Pilote : Hydraulique - Assainissement

Monsieur Pierre DOAT, rapporteur,

La direction départementale des territoires du Tarn (DDT81) et le service d'assistance technique aux exploitants de station d'épuration (SATESE) du Département du Tarn font état d'une non-conformité dans l'autosurveillance des lagunes de Terssac et de Castelnau-de-Levis. Au moment où elles ont été créées (2003 et 2004), seule une mesure de débit (en entrée ou en sortie) était exigée.

Depuis, la réglementation exige une mesure en entrée et une mesure en sortie. Il convient de procéder à ces travaux de mise en conformité.

Sur la lagune de Terssac, un débitmètre électromagnétique après le poste de relèvement situé en entrée sera mis en place. Les travaux sont estimés à 20 000 euros HT.

Sur la lagune de Castelnau-de-Lévis, une mesure de débit par venturi sera ajoutée en sortie. Les travaux sont estimés à 15 000 euros HT.

L'aide de l'agence de l'eau serait de 50% et celle du département du Tarn de 25% de ce montant, soient 26 250 euros au total.

Il est proposé de solliciter une aide à l'investissement sur les dispositifs d'autosurveillance de 17 500 euros auprès de l'agence de l'eau Adour Garonne et de 8 750 euros auprès du département du Tarn.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté du 24 décembre 2002 portant création de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU la délibération N°1/15/2004 portant transfert de la compétence assainissement,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 25 janvier 2022

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le lancement de l'opération de mise en conformité des dispositifs d'autosurveillance des lagune de Terssac et de Castelnau-de-Lévis,

APPROUVE les demandes de subvention auprès de l'agence de l'eau Adour Garonne et du département du Tarn pour la mise en conformité des dispositifs d'autosurveillance des lagunes de Terssac et de Castelnau-de-Lévis,

AUTORISE madame la présidente ou son représentant à signer tout acte relatif à cette opération.

Pour extrait conforme,
Fait le 8 février 2022,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_026 : DÉSAFFECTATION DE MATÉRIEL - BUDGET GÉNÉRAL

L'an deux mille vingt deux, le huit février

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 8 février 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jérôme CASIMIR

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :
Mesdames Cindy PERLIN-COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Agnès BRU, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés :

Madame Sylvie FONTANILLES CRESPO, messieurs David DONNEZ, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,
Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Michel FRANQUES), Naïma MARENGO (pouvoir à Roland GILLES), Odile LACAZE (pouvoir à Laurence PUJOL), Nathalie FERRAND-LEFRANC (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Marc VENZAL (pouvoir à Jérôme CASIMIR), Michel TREBOSC (pouvoir à Eric GUILLAUMIN)

Votants : 47

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 8 FÉVRIER 2022

N° DEL2022_026 : DÉSAFFECTATION DE MATÉRIEL - BUDGET GÉNÉRAL

Pilote : Parc auto

Monsieur Eric GUILLAUMIN, rapporteur,

Par délibération en date du 8 décembre 2009, le Conseil communautaire a approuvé l'extension des compétences de la communauté d'agglomération de l'Albigeois en matière de voirie et de propreté urbaine. Celle-ci a été entérinée par l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2009.

Les biens mobiliers et immobiliers affectés à ces compétences sont donc mis à disposition de la communauté d'agglomération de l'Albigeois depuis le 1^{er} janvier 2010.

Par délibération en date du 18 décembre 2012, le Conseil communautaire a approuvé le dispositif d'affectation des biens mobiliers nécessaires à l'exercice des compétences voirie et propreté urbaine.

A ce jour, un véhicule n'a plus vocation à être utilisé dans le cadre de l'exercice de ces compétences.

Il s'agit du matériel suivant :

- chargeuse sur roues de marque TEREX identifiée NI096.

Ce matériel correspond à l'élément d'inventaire suivant :

Désignation du véhicule	Immatriculation ou n° de série	Date d'entrée dans l'actif	N° d'inventaire	Valeur nette comptable au 31/12/21
Chargeuse TEREX identifiée NI096	S/N : 834/0512	14/02/2007	V11-14976-2007	0€

Il s'agit d'un véhicule mis à disposition de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, pour lequel aucun transfert de propriété n'est intervenu.

Il est proposé de mettre fin à la mise à disposition de ce véhicule et de le restituer à la ville d'Albi au 9 février 2022.

Pour le cas où la collectivité concernée ferait connaître son souhait de ne pas prendre en charge ce véhicule, il convient d'accepter que la communauté d'agglomération de l'Albigeois diligentera la procédure de réforme ou de cession de ce véhicule, prendra en charge les frais afférents et recevra l'éventuelle recette qui pourra être obtenue.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la restitution du véhicule suivant à la ville d'Albi au 8 février 2022 :

- chargeuse TEREX identifiée NI096.

DÉCIDE dans le cas où la collectivité concernée ne serait pas en mesure ou désireuse de prendre en charge ce véhicule, de diligenter la procédure de réforme ou de cession, de prendre en charge les frais afférents et de recevoir l'éventuelle recette qui pourrait être obtenue.

AUTORISE madame la présidente à signer tous les actes afférents à ces opérations.

DEMANDE au trésorier d'Albi Ville et Périphérie d'effectuer les opérations d'ordre non budgétaires correspondant.

Pour extrait conforme,
Fait le 8 février 2022,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_027 : RENOUELEMENT DE LA ZAD DE CANAVIÈRES

L'an deux mille vingt deux, le huit février

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 8 février 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jérôme CASIMIR

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :
Mesdames Cindy PERLIN-COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Agnès BRU, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés :

Madame Sylvie FONTANILLES CRESPO, messieurs David DONNEZ, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,
Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Michel FRANQUES), Naïma MARENGO (pouvoir à Roland GILLES), Odile LACAZE (pouvoir à Laurence PUJOL), Nathalie FERRAND-LEFRANC (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Marc VENZAL (pouvoir à Jérôme CASIMIR), Michel TREBOSC (pouvoir à Eric GUILLAUMIN)

Votants : 47

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 8 FÉVRIER 2022

N° DEL2022_027 : RENOUELEMENT DE LA ZAD DE CANAVIÈRES

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

Madame Elisabeth CLAVERIE, rapporteur,

Par délibération du Conseil communautaire en date du 7 avril 2016, il a été approuvé la création, sur le territoire de la commune d'Albi de la zone d'aménagement différé (ZAD) de Canavières, à compter du 6 juin 2016, pour une durée de six ans renouvelable.

Cette ZAD a pour objet de constituer des réserves foncières en vue de lutter contre l'insalubrité, de constituer des zones d'expansion de crues, de sauvegarder cet espace naturel et de redonner sa vocation maraîchère à ce secteur.

Pour rappel, la ZAD de Canavières a été créée par arrêté préfectoral du 15 janvier 2010.

Elle devait initialement expirer au terme d'une durée de quatorze ans, soit en janvier 2024. La loi 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris a cependant réduit la durée de validité des ZAD de quatorze à six ans renouvelable, ramenant ainsi la date d'échéance de la ZAD de Canavières au 6 juin 2016.

La possibilité de création d'une ZAD a été introduit par la loi ALUR du 24 mars 2014 qui a octroyé cette faculté aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sur leur territoire. Cette création de ZAD se fait par délibération motivée, après avis favorable des communes concernées, conformément aux dispositions de l'article L.212-1 du code de l'urbanisme.

Le périmètre de la ZAD recouvre des parcelles concernées par le plan de prévention des risques inondation de l'Albigeois (PPRIA), situées en zone agricole (A) ou naturelle (Ns-Nl) du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Hors ZAD, ces zones sont exclues du champ d'application du droit de préemption urbain.

La commune d'Albi a été désignée, par le Conseil communautaire (délibération du 7 avril 2016) comme bénéficiaire du droit de préemption dans le périmètre de la ZAD.

Depuis 2010, par acquisitions amiables ou par préemptions, elle s'est rendue propriétaire d'environ 19 % de la superficie de la ZAD. Elle est parvenue à constituer, au fil de ses acquisitions, des tènements fonciers d'une certaine importance, dans le but de favoriser et de pérenniser la vocation agricole de ce secteur en réintroduisant le maraîchage.

Considérant l'intérêt que présente le droit de préemption pour la constitution de réserves foncières et afin de poursuivre l'intervention de la commune d'Albi sur le secteur de Canavières, la Ville d'Albi a donné un avis favorable pour le renouvellement de cette ZAD, à compter du 6 juin 2022, et ce pour une durée de six ans.

Le périmètre de la ZAD est inchangé. Le droit de préemption serait délégué à la ville d'Albi

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'Urbanisme,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU l'avis favorable de la ville d'Albi émis par courrier du 17 janvier 2022,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 25 janvier 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de renouveler la zone d'aménagement différé de Canavières sur un périmètre identique et pour une durée de six ans, à compter du 6 juin 2022.

DÉLÈGUE le droit de préemption sur la zone d'aménagement différé de Canavières à la commune d'Albi.

DONNE TOUS POUVOIRS à madame la présidente pour accomplir toutes les démarches afférentes à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Fait le 8 février 2022,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_028 : MODIFICATION DU PLUI - JUSTIFICATION DE L'OUVERTURE À
L'URBANISATION DE DEUX ZONES AUF - COMMUNE DU SÉQUESTRE

L'an deux mille vingt deux, le huit février

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 8 février 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jérôme CASIMIR

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN-COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Agnès BRU, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés :

Madame Sylvie FONTANILLES CRESPO, messieurs David DONNEZ, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Michel FRANQUES), Naïma MARENGO (pouvoir à Roland GILLES), Odile LACAZE (pouvoir à Laurence PUJOL), Nathalie FERRAND-LEFRANC (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Marc VENZAL (pouvoir à Jérôme CASIMIR), Michel TREBOSC (pouvoir à Eric GUILLAUMIN)

Votants : 28

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 8 FÉVRIER 2022

N° DEL2022_028 : MODIFICATION DU PLUi - JUSTIFICATION DE L'OUVERTURE À L'URBANISATION DE DEUX ZONES AUF - COMMUNE DU SÉQUESTRE

Pilote : Urbanisme

Madame Elisabeth CLAVERIE, rapporteur,

Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) a été approuvé par délibération du 11 février 2020.

Depuis, deux mises à jour ont été conduites pour modifier et compléter le contenu des annexes du PLUi, suivies de trois modifications approuvées les 29 juin, 28 septembre et 14 décembre 2021 permettant des ajustements réglementaires ne remettant pas en cause les orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

La commune du Séquestre a saisi la communauté d'agglomération de l'Albigeois pour solliciter deux modifications au PLUi afin de permettre l'ouverture à l'urbanisation d'une zone à urbaniser fermée actuellement classée en zone AU-F pour une surface de moins d'1,5 hectares à des fins d'habitat. Dernièrement, elle a fait savoir qu'elle souhaitait ouvrir un second secteur d'environ 0,7 hectares au droit de la zone AU-F de la Baute également pour une opération de logements.

Conformément à l'article L153-38 du code de l'urbanisme, une délibération motivée doit justifier de l'utilité de tout projet de modification portant sur l'ouverture à l'urbanisation d'une zone au regard des capacités d'urbanisation encore inexploitées dans les zones déjà urbanisées et de la faisabilité opérationnelle du projet dans la zone considérée.

Il convient donc d'énoncer les motivations de ces deux ouvertures à l'urbanisation de zones AU-F situées pour l'une le long de l'avenue Saint-Exupéry et du chemin des Pountils pour l'autre.

Ces deux zones s'inscrivent en continuité des tissus bâtis existants et sont insérées dans l'enveloppe urbaine du territoire. L'évolution de la zone de Saint-Exupéry composée de terrains bâtis, s'opérera par division de parcelles bâties peu denses concourant ainsi à la densification du tissu urbain. Le secteur Chemin des Pountils consistera en l'ouverture partielle à l'urbanisation d'une zone plus vaste, insérée au sein d'un espace urbain bâti. Cette ouverture à l'urbanisation est compatible avec les principes définis dans l'étude Amendement Dupont réalisée sur le secteur de la Baute, au moment de l'élaboration du PLUi.

La commune du Séquestre enregistre de nombreuses demandes d'autorisation d'urbanisme sur son territoire, essentiellement dans le cadre de la zone d'aménagement concerté (ZAC) du Camp Countal à vocation d'habitat créée en 2004. La ZAC a connu quelques ajustements au cours de sa réalisation afin que l'opération réponde, au-delà de la dimension environnementale, à des

problématiques plus larges de mixité sociale et de mobilité. Celle-ci concentre les principales disponibilités foncières de la commune, immédiatement urbanisables.

Depuis son application, le PLUi qui identifie des zones à urbaniser (AU) ouvertes à l'urbanisation et autant de zones fermées (AU-F), souffre d'une rétention foncière sur des espaces classés en zone AU, immédiatement constructibles.

Lors de l'élaboration du PLUi, sur la commune du Séquestre, la question avait été posée de l'urbanisation des deux zones AU-F considérées qui étaient déjà inscrites dans l'ancien PLU communal en tant que zone d'urbanisation immédiate et future, mais les difficultés de leur développement à l'époque reposaient sur l'organisation des propriétaires pour établir un projet global.

Depuis, les projets ont mûri et la commune souhaite saisir cette opportunité qui lui permettrait de poursuivre sa croissance et son développement sur des espaces propices à une urbanisation insérée dans le tissu urbain existant, sans nuire aux espaces naturels et agricoles.

Cette commune qui dans le cadre de l'élaboration du PLUi, a déclassé en zone agricole plus de vingt hectares de terrains anciennement classés en zone d'urbanisation future dans le PLU communal, répond favorablement aux autorisations de construire sur l'ensemble de ses enveloppes bâties, en favorisant le comblement des « dents creuses ».

La consommation d'espaces se répartit entre le comblement des « dents creuses » en zones urbaines mixtes et les programmes de constructions réalisés dans le cadre de la ZAC favorisant la mixité sociale et intergénérationnelle au sein du bourg.

De plus, le périmètre de la ZAC est couvert par une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) qui vient renforcer, au-delà du règlement, les grands principes d'aménagement et de densité en faveur d'une sobriété foncière.

Dans ce périmètre, la commune du Séquestre prévoit de revoir certains principes d'aménagement et de réorienter une partie du programme de la ZAC avec notamment l'idée d'accueillir un projet d'habitat « innovant » sur environ deux à trois hectares qui visera à limiter au strict minimum l'imperméabilisation des sols. Il se traduira dans le PLUi par un secteur spécifique aux caractéristiques proches d'une zone naturelle avec une densité faible qui viendra en « compensation » des deux demandes d'ouverture d'urbanisation.

En outre, les secteurs concernés par ces demandes constituent des disponibilités foncières en dehors de la ZAC et le territoire a besoin aujourd'hui d'assurer une partie de son développement hors procédure publique d'aménagement et ce afin d'apporter, dans un objectif de plus grande diversité et mixité d'habitat, une offre nouvelle de logements et répondre ainsi plus largement à la demande qui s'exprime.

Ainsi, pour répondre à la demande accrue d'autorisations d'urbanisme et donc d'accueil de nouveaux habitants en favorisant la cohésion sociale et la mixité urbaine, en faisant face aux problématiques de rétention foncière, la commune

souhaite ouvrir ces deux zones AU-F qui sont propices à une urbanisation dans la mesure où :

- le parcellaire est peu morcelé et les propriétaires se sont rapprochés de la collectivité dans le but de réaliser des projets d'ensemble cohérents ;
- ces secteurs représentent une offre foncière potentiellement libérable alors que jusqu'à ce jour elle ne l'était pas ;
- les réseaux sont à proximité de l'avenue Saint-Exupéry et du chemin des Pountils, et en capacité d'accueillir le développement de ces secteurs pour accueillir une vingtaine de logements et sans que la commune ait à intervenir dans le renforcement des voies et réseaux;
- ces secteurs répondent à la densité préconisée par le SCoT du Grand Albigeois;
- les projets d'aménagement envisagés ont été construits en concertation avec la collectivité et feront l'objet d'OAP garantissant les principes d'aménagement souhaités par la collectivité.
- Ces secteurs sont mobilisables rapidement et permettront de réaliser une densification homogène et cohérente du centre urbain, dans la continuité de l'existant, sans prélever d'espaces agricoles, s'agissant de terrains insérés dans enveloppe urbaine. En outre, ces secteurs sont bien desservis en transport en commun et autres mobilités douces.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'urbanisme,

VU le plan local d'urbanisme intercommunal du Grand Albigeois approuvé le 12 février 2020,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 25 janvier 2022,

CONSIDÉRANT, au vu des motivations données précédemment, l'utilité de l'ouverture à l'urbanisation de deux zones AU-F sur la commune du Séquestre,

Mesdames Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Laurence PUJOL (pouvoir de Odile LACAZE), Marie-Corinne FORTIN, Anne GILLET-VIES, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Geneviève MARTY, messieurs Michel FRANQUES (pouvoir de Marie-Pierre BOUCABEILLE), Roland GILLES (pouvoir de Naïma MARENGO), Jean-Michel BOUAT, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Steve JACKSON ne prenant pas part au vote,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ, 2 abstention(s)

Madame Danielle PATUREY, Monsieur Frédéric CABROLIER

DÉCIDE de valider les justifications sur l'ouverture à l'urbanisation de deux zones AUF sur la commune du Séquestre pour une superficie d'environ 2,2ha au regard des motivations exposées ci-avant.

Envoyé en préfecture le 10/02/2022

Reçu en préfecture le 10/02/2022

Affiché le 10/02/2022

SLO

ID : 081-248100737-20220208-DEL2022_028-DE

AUTORISE madame la présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Fait le 8 février 2022,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_029 : AIDE COMMUNAUTAIRE LOGEMENT LOCATIF SOCIAL -
PROJET DE CONSTRUCTION NEUVE DE TREIZE LOGEMENTS PLAI PAR 3F
OCCITANIE CHEMIN DES SERRES À ALBI

L'an deux mille vingt deux, le huit février

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 8 février 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jérôme CASIMIR

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN-COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Agnès BRU, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés :

Madame Sylvie FONTANILLES CRESPO, messieurs David DONNEZ, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Michel FRANQUES), Naïma MARENGO (pouvoir à Roland GILLES), Odile LACAZE (pouvoir à Laurence PUJOL), Nathalie FERRAND-LEFRANC (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Marc VENZAL (pouvoir à Jérôme CASIMIR), Michel TREBOSC (pouvoir à Eric GUILLAUMIN)

Votants : 47

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 8 FÉVRIER 2022

N° DEL2022_029 : AIDE COMMUNAUTAIRE LOGEMENT LOCATIF SOCIAL - PROJET DE CONSTRUCTION NEUVE DE TREIZE LOGEMENTS PLAÏ PAR 3F OCCITANIE CHEMIN DES SERRES À ALBI

Pilote : Habitat

Monsieur Bruno LAILHEUGUE, rapporteur,

3F Occitanie a récemment fait part à la communauté d'agglomération de l'Albigeois de sa demande de mobilisation de l'aide communautaire pour la construction de trente-neuf logements locatifs sociaux situés à Albi chemin des Serres, dont treize en prêts locatif aidé d'intégration (PLAI). Il s'agit d'un programme de maisons individuelles dont :

- trente et un logements T4 équipés de garages,
- huit logements T4 équipés d'une place de parking extérieure et d'un cellier.

L'aide communautaire pour la création d'un logement locatif social neuf financé en PLAÏ dans une opération de dix logements ou plus est de 5 000 € par logement PLAÏ.

Caractéristiques du projet :

Organisme	Commune	Nature de l'opération	Nombre de logements	Catégorie de logements	Coût TTC de l'opération	Aide de l'agglomération	Exercice budgétaire
3F Occitanie	Albi chemin des Serres	Construction neuve en VEFA	39 dont 13 en PLAÏ	Maisons	6 987 629 €	65 000 €	à prévoir en 2022 et suivant

Conformément au règlement d'intervention communautaire en vigueur, 3F Occitanie a adressé un dossier complet à la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

L'inscription budgétaire de ce projet et le versement de l'aide communautaire réparti en deux fois (30% au démarrage des travaux, 70% à l'achèvement) interviendront sur l'exercice 2022 et suivant.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU la délibération N°DEL2016_174 portant approbation du Programme Local de l'Habitat 2015-2020,

VU la délibération N°DEL2018-235 portant sur les subventions communautaires pour soutenir la production locative sociale,

VU le règlement d'intervention communautaire, approuvé par délibération N°DEL2018-235,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 25 janvier 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

ATTRIBUE à 3F Occitanie la subvention communautaire d'un montant de 65 000 € pour la construction neuve de treize logements locatif social PLAI, chemin des Serres à Albi,

AUTORISE le vice-président délégué à l'habitat à signer la convention correspondante à l'opération, ci-annexée,

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus à cet effet sur l'autorisation de programme n°2017-01 « aide communautaire à la production de logements locatifs aidés ».

Pour extrait conforme,
Fait le 8 février 2022,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_030 : AIDE COMMUNAUTAIRE LOGEMENT LOCATIF SOCIAL -
PROJET DE CONSTRUCTION NEUVE DE DOUZE LOGEMENTS PLAI PAR 3F
OCCITANIE SUR LA ZAC DE CAMP COUNTAL AU SÉQUESTRE

L'an deux mille vingt deux, le huit février

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 8 février 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jérôme CASIMIR

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN-COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Agnès BRU, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés :

Madame Sylvie FONTANILLES CRESPO, messieurs David DONNEZ, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Michel FRANQUES), Naïma MARENGO (pouvoir à Roland GILLES), Odile LACAZE (pouvoir à Laurence PUJOL), Nathalie FERRAND-LEFRANC (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Marc VENZAL (pouvoir à Jérôme CASIMIR), Michel TREBOSC (pouvoir à Eric GUILLAUMIN)

Votants : 47

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 8 FÉVRIER 2022

**N° DEL2022_030 : AIDE COMMUNAUTAIRE LOGEMENT LOCATIF SOCIAL -
PROJET DE CONSTRUCTION NEUVE DE DOUZE LOGEMENTS PLAÏ PAR 3F
OCCITANIE SUR LA ZAC DE CAMP COUNTAL AU SÉQUESTRE**

Pilote : Habitat

Monsieur Bruno LAILHEUGUE, rapporteur,

3F Occitanie a récemment fait part à la communauté d'agglomération de l'Albigeois de sa demande de mobilisation de l'aide communautaire pour la construction de quarante logements locatifs sociaux situés au Séquestre, avenue Saint-Exupéry, sur la zone d'aménagement concertée (ZAC) de Camp Countal, dont douze en prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI). Il s'agit d'un programme de six logements individuels et de trente-quatre logements collectifs.

L'aide communautaire pour la création d'un logement locatif social neuf financé en PLAÏ dans une opération de dix logements ou plus est de 5 000 € par logement PLAÏ.

Caractéristiques du projet :

Organisme	Commune	Nature de l'opération	Nombre de logements	Catégorie de logements	Coût TTC de l'opération	Aide de l'agglomération	Exercice budgétaire
3F Occitanie	Séquestre ZAC Camp Countal	Construction neuve en VEFA	40 dont 12 en PLAÏ	Individuels et Collectifs	4 917 064 €	60 000 €	à prévoir en 2022 et suivant

Conformément au règlement d'intervention communautaire en vigueur, 3F Occitanie a adressé un dossier complet à la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

L'inscription budgétaire de ce projet et le versement de l'aide communautaire réparti en deux fois (30% au démarrage des travaux, 70% à l'achèvement) interviendront sur l'exercice 2022 et suivant.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU la délibération N°DEL2016_174 portant approbation du Programme Local de l'Habitat 2015-2020,

VU la délibération N°DEL2018-235 portant sur les subventions communautaires pour soutenir la production locative sociale,

VU le règlement d'intervention communautaire, approuvé par délibération N°DEL2018-235,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 25 janvier 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

ATTRIBUE à 3F Occitanie la subvention communautaire d'un montant de 60 000 € pour la construction neuve de douze logements locatif social PLAI au Séquestre, avenue Saint-Exupéry sur la ZAC de Camp Countal,

AUTORISE le vice-président délégué à l'habitat à signer la convention correspondante à l'opération, ci-annexée,

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus à cet effet sur l'autorisation de programme n°2017-01 « aide communautaire à la production de logements locatifs aidés ».

Pour extrait conforme,
Fait le 8 février 2022,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_031 : AVENANT À LA CONVENTION AVEC LE CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE NORD MIDI-PYRÉNÉES POUR LE PRÊT PREMIÈRE CLEF EN ALBIGEOIS

L'an deux mille vingt deux, le huit février

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 8 février 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jérôme CASIMIR

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN-COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Agnès BRU, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés :

Madame Sylvie FONTANILLES CRESPO, messieurs David DONNEZ, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Michel FRANQUES), Naïma MARENGO (pouvoir à Roland GILLES), Odile LACAZE (pouvoir à Laurence PUJOL), Nathalie FERRAND-LEFRANC (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Marc VENZAL (pouvoir à Jérôme CASIMIR), Michel TREBOSC (pouvoir à Eric GUILLAUMIN)

Votants : 47

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 8 FÉVRIER 2022

N° DEL2022_031 : AVENANT À LA CONVENTION AVEC LE CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE NORD MIDI-PYRÉNÉES POUR LE PRÊT PREMIÈRE CLEF EN ALBIGEOIS

Pilote : Habitat

Monsieur Bruno LAILHEUGUE, rapporteur,

Le programme local de l'habitat 2015-2020 de l'Albigeois a mis en œuvre une aide communautaire pour soutenir les primo-accédants dans leur projet d'accession à la propriété : le prêt première clef en Albigeois, opérationnel depuis mars 2017, suite à l'avis favorable du Conseil communautaire du 15 décembre 2016.

Cette aide permet de compléter le plan de financement des ménages primo-accédants sous condition de ressources, en leur proposant un prêt à taux zéro, complémentaire au prêt principal, et qui se cumule nécessairement au prêt à taux zéro de l'Etat (PTZ). Elle concerne à la fois l'acquisition de logements neufs et l'acquisition de logements anciens avec travaux.

La convention avec le Crédit Agricole arrivant à échéance au 31 décembre 2021, il convient de renouveler le partenariat avec cet établissement bancaire pour un an.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU la délibération N°DEL2016_174 portant approbation du Programme Local de l'Habitat 2015-2020,

VU les délibérations du Conseil communautaire de l'agglomération albigeoise, n°DEL2016-175A du 15 décembre 2016, n°DEL2017_135, n°DEL2018_024 du 6 février 2018 et n°DEL2020_043,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 25 janvier 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la reconduction du partenariat entre la caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Nord Midi-Pyrénées et la communauté d'agglomération de l'Albigeois relatif au dispositif du prêt première clef en Albigeois,

APPROUVE l'avenant à la convention de partenariat, ci-annexé,

AUTORISE madame la présidente ou son représentant à signer l'avenant à la convention et à accomplir toutes les démarches y afférant,

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus à cet effet sur l'autorisation de programme n°2017-02 « aide communautaire première clef en Albigeois ».

Pour extrait conforme,
Fait le 8 février 2022,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_032 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'UTILISATION DE
LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES (TFPB) DANS LES QUARTIERS
PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE 2022 - 2024

L'an deux mille vingt deux, le huit février

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 8 février 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jérôme CASIMIR

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :
Mesdames Cindy PERLIN-COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Agnès BRU, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés :
Madame Sylvie FONTANILLES CRESPO, messieurs David DONNEZ, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,
Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Michel FRANQUES), Naïma MARENGO (pouvoir à Roland GILLES), Odile LACAZE (pouvoir à Laurence PUJOL), Nathalie FERRAND-LEFRANC (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Marc VENZAL (pouvoir à Jérôme CASIMIR), Michel TREBOSC (pouvoir à Eric GUILLAUMIN)

Votants : 47

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 8 FÉVRIER 2022

N° DEL2022_032 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'UTILISATION DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES (TFPB) DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE 2022 - 2024

Pilote : Politique de la ville

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

Conformément à la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, instaurant l'élaboration d'un contrat de ville pour les territoires accueillant des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), le contrat de ville de l'Albigeois a été signé le 9 juillet 2015.

En application de la loi de finances 2019, la prorogation des contrats de ville a été entérinée jusqu'en 2022 comme les mesures fiscales associées, notamment l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) applicable dans les QPV. Dans ce cadre, des enjeux en termes de gestion urbaine de proximité ont été identifiés afin de répondre aux besoins plus spécifiques des trois quartiers prioritaires situés sur la commune d'Albi :

- Veyrières-Rayssac,
- Lapanouse Saint-Martin,
- Cantepau.

En contrepartie de cet avantage fiscal, les bailleurs s'engagent à poursuivre l'amélioration du niveau de qualité de service dans ces quartiers, en y renforçant leurs interventions au moyen notamment d'actions contribuant à la tranquillité publique, à l'entretien et à la maintenance du patrimoine, à l'amélioration du cadre de vie, à la participation des locataires.

Ce dispositif fait l'objet d'une convention conclue entre l'État, le bailleur social (Tarn Habitat) et la communauté d'agglomération de l'Albigeois, définissant notamment la déclinaison territoriale des programmes d'action du bailleur. En septembre 2021, un avenant au cadre national d'utilisation de l'abattement TFPB est paru nécessitant de recourir à la signature d'une nouvelle convention.

Tarn Habitat dispose de plus de 4 000 logements sur l'agglomération albigeoise (4 417 logements) dont plus de la moitié sont situés au sein des trois quartiers prioritaires (2 402 logements).

Les enjeux financiers d'abattement de la TFPB par quartiers concernés sont les suivants :

Quartier	Total Agglomération	Cantepau	Lapanouse -St Martin	Rayssac - Veyrières
Nb total de logements bénéficiant de l'abattement de la T.F.P.B.	2 402	1 097	583	722
Estimation du montant de T.F.P.B. (k€)	552	243	137	172

Cette convention locale d'utilisation de l'abattement de la TFPB proposant le plan d'actions de l'année 2022 sera annexée au Contrat de ville.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général des impôts, notamment son article 1388 bis modifié, portant sur l'abattement de 30 % de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour les logements sociaux situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville,

VU la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

VU l'instruction du ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports en date du 12 juin 2015, relative aux conventions d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville,

VU le décret 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville dans les quartiers métropolitains et son annexe modifiée par décret 2015-1138 du 14 septembre 2015 rectifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville,

CONSIDÉRANT l'avenant du cadre national d'utilisation de l'abattement de la TFPB signé le 30 septembre 2021 par l'union sociale pour l'habitat (USH) avec la ministre de la Ville, France Urbaine, l'Assemblée Des Communautés de France, l'Association des Maires de France, Villes de France et Ville et Banlieue, portant sur les évolutions visant à conforter le pilotage des conventions ouvrant droit à l'abattement, renforcer la participation des habitants et prendre en compte les pratiques locales ainsi que les enjeux sociétaux actuels,

VU la délibération communautaire du 30 juin 2015 relative à l'adoption du contrat de ville,

VU la délibération communautaire du 17 décembre 2015 approuvant la convention d'utilisation de abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville,

CONSIDÉRANT la convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB signée le 22 décembre 2015, son avenant n° 1 signé le 9 février 2017, on avenant n° 2 signé le 6 février 2018, son avenant n°3 signé le 18 décembre 2018, son avenant n°4 signé le 11 février 2020, son avenant n°5 signé le 9 février 2021,

VU le projet de renouvellement de la convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB pour 2022 ci-annexé,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 25 janvier 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la convention ci-annexée d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville proposant le plan d'actions de l'année 2022.

AUTORISE madame la présidente à signer la convention et à remplir les formalités inhérentes au dossier.

Pour extrait conforme,
Fait le 8 février 2022,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_033 : PROGRAMME LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL
PROFESSIONNEL - PROGRAMMATION 2021-2027 DU FSE+

L'an deux mille vingt deux, le huit février

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 8 février 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jérôme CASIMIR

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN-COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Agnès BRU, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés :

Madame Sylvie FONTANILLES CRESPO, messieurs David DONNEZ, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Michel FRANQUES), Naïma MARENGO (pouvoir à Roland GILLES), Odile LACAZE (pouvoir à Laurence PUJOL), Nathalie FERRAND-LEFRANC (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Marc VENZAL (pouvoir à Jérôme CASIMIR), Michel TREBOSC (pouvoir à Eric GUILLAUMIN)

Votants : 47

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 8 FÉVRIER 2022

N° DEL2022_033 : PROGRAMME LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL PROFESSIONNEL - PROGRAMMATION 2021-2027 DU FSE+

Pilote : Politique de la ville

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

Le Département du Tarn va lancer un nouvel appel à projet dans le cadre de la nouvelle programmation 2022-2027 du fonds social européen (FSE+). La communauté d'agglomération de l'Albigeois va donc poursuivre son action en faveur de l'insertion. Ce dispositif reste ancré dans un objectif de cohésion et d'inclusion sociales, de lutte contre les discriminations et accompagne les politiques des communes et de l'agglomération en matière d'insertion professionnelle, de formation et d'emploi pour tous les publics du territoire en situation de précarité.

Des conditions changent avec la programmation FSE+, notamment :

- Le FSE+ résulte de la fusion des quatre fonds antérieurement distincts avec une baisse de la dotation globale finale de 10%.
- Un plus grand nombre d'actions seront éligibles, en particulier à caractère social et dans les domaines de la réussite éducative.
- Les appels à projet départementaux annuels doivent être publiés au niveau national et sont donc ouverts à des opérateurs potentiels hors territoire.
- Le taux de 50% de FSE+ pourrait ne pas être garanti dans le temps selon l'importance des appels de fonds sur la durée de la programmation.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois souhaite pérenniser son programme d'insertion toujours suivant deux axes qui sont :

- L'appui aux structures d'insertion, la coordination et l'animation de l'offre d'insertion (20% du coût de l'opération) ;
- L'accompagnement socioprofessionnel des publics en parcours d'insertion, (80% du montant de l'opération) ;

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS	%
Appui, coordination, animation et suivi opérationnel des publics en insertion	57 960,00€	FSE sur dépenses directes de personnels et de fonctionnement	96 385,00€	50%
Location du logiciel de suivi des publics VISUALCOURSE	1 560,00€			
Rémunération versées en faveur des publics en parcours	64 000,00€			
Suivi socioprofessionnel et accompagnement des publics-salaire CIP 1	35 250,00€	Participation Etat-Contrat de ville	6 000€	2,59%

Suivi socioprofessionnel et accompagnement des publics-salaire CIP 2	34 000,00€			
Sous total dépenses directes	192 770,00€			
Frais indirects forfait 20%	38 554,00€	FSE sur dépenses indirectes	19 277,00€	50%
		Total FSE	115 662,00€	50%
		Total financements publics	121 662,00€	52,59 %
		Autofinancement de la collectivité	109 662,00€	47,41 %
Total des dépenses	231 324,00€	Total des recettes	231 324,00€	

Dans le présent plan de financement, le montant d'aide sollicité auprès du FSE+ est de 115 662,00€, soit 50% du coût prévisionnel total 2022.

Il est rappelé que la contribution du contrat de ville est indispensable, car elle fait levier pour l'octroi du FSE+. Ce dernier ne peut pas être le seul financement public.

Du fait des conditions d'attribution du FSE+, il est proposé de déposer la demande de subvention pour au moins deux ans voire trois si l'appel à projet à venir le permet, soit 2022 et 2023, plus 2024 si possible. Trois exercices correspondent à une première subvention globale attribuée en gestion au département du Tarn.

En contractualisant ainsi, la communauté d'agglomération de l'Albigeois coopte les cofinancements du FSE+. Elle se prémunit contre le risque de l'éventuelle érosion des fonds au fur et à mesure des années de programmation.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU la programmation 2021-2027 du FSE+,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 11 janvier 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel 2022 pour un montant de FSE+ sollicité de 115 662,00€ soit 50 % du coût total de l'opération,

AUTORISE le dépôt la demande de FSE+ pour au moins deux exercices, voire trois soit 2022, 2023 et 2024, si les dispositions de l'appel à projet départemental le permettent,

AUTORISE madame la présidente à signer et à remplir toutes les démarches inhérentes à ce dossier,

DIT QUE les crédits nécessaires, en recettes et dépenses, seront inscrits aux budgets généraux primitifs de la collectivité 2022, 2023 et 2024.

Pour extrait conforme,
Fait le 8 février 2022,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_034 : SOUTIENS FINANCIERS 2022 DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS AUX CHANTIERS ET OPÉRATEURS
D'INSERTION

L'an deux mille vingt deux, le huit février

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 8 février 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jérôme CASIMIR

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :
Mesdames Cindy PERLIN-COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Agnès BRU, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés :
Madame Sylvie FONTANILLES CRESPO, messieurs David DONNEZ, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,
Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Michel FRANQUES), Naïma MARENGO (pouvoir à Roland GILLES), Odile LACAZE (pouvoir à Laurence PUJOL), Nathalie FERRAND-LEFRANC (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Marc VENZAL (pouvoir à Jérôme CASIMIR), Michel TREBOSC (pouvoir à Eric GUILLAUMIN)

Votants : 47

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 8 FÉVRIER 2022

N° DEL2022_034 : SOUTIENS FINANCIERS 2022 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS AUX CHANTIERS ET OPÉRATEURS D'INSERTION

Pilote : Politique de la ville

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

Comme pour les exercices précédents, il est proposé la mise en oeuvre de cofinancements, par la communauté d'agglomération de l'Albigeois, des chantiers d'insertion :

- pour des subventions versées à deux structures cofinancées pour leur action globale en faveur des publics en insertion du territoire au travers d'activités spécifiques conventionnées au titre de l'insertion par l'activité économique (IAE).
- pour quatre structures, qui réalisent sur convention des prestations de services pour l'Agglomération ou ses communes.

LE CFFPA DE FONLABOUR : chantier autour de l'activité des jardins d'insertion, cultures maraîchères bio avec traction animale.

REGAIN ACTION : qui a repris en 2020 les activités DES HABITS POUR L'EMPLOI, de réparation et réemploi de vêtements, textiles et accessoires vestimentaires par un atelier d'insertion et continue toujours le chantier des jardins d'insertion de Cantepau centré sur la production légumière.

Structures	Montants
CFPPA de Fonlabour	4 000€
Regain action et HPE	8 000€
Totaux	12 000€

Pour VERSO : structure d'insertion bénéficiant de six ETP, soit maximum huit personnes en insertion avec des CDDI à 26h/semaine. Le montant total de prestations tient compte de la capacité de la structure à pouvoir réaliser les travaux conventionnés. Les 20 150€ correspondent à 31 semaines. Ces semaines sont pour des services de l'Agglomération ou ses communes. Le montant de cofinancement de l'agglomération est de 650€/semaine.

Pour la SAS TARN ENVIRONNEMENT SOLIDAIRE (régie inter quartiers) : structure qui dispose de seize ETP, soit une vingtaine de personnes en insertion avec des CDDI à 26h/semaine. Elle peut donc réaliser davantage d'opérations y compris simultanément. Le montant total de 26 000€ de prestations est assorti à quarante semaines réalisées pour des services de l'agglomération ou ses communes. Le montant d'intervention de la communauté d'agglomération à ces prestations est de 650€/semaine.

Chaque service communautaire ou commune utilisateurs ajoute un montant similaire de 650€/semaine prélevés sur son budget propre. L'opérateur est ainsi rémunéré 1 300€/semaine.

Pour EMMAUS INSERT : les prestations restent rémunérées au fur et à mesure de la reprise, traitement et réemploi des D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques) de l'agglomération. Le forfait annuel est de 4 000€.

L'association Tarn Espoir qui réalisait six heures hebdomadaires d'intervention sur les compétences psychosociales des publics en parcours du programme de l'Agglomération, s'est retirée. L'association ENTR'AUTRES Occitanie, antenne Albigeoise, reprend les suivis. Comme avant, la structure travaillera avec les chantiers d'insertion pour des suivis complexes avec notamment un appui psychologique. Les prestations restent rémunérées au fur et à mesure de la réalisation sur présentation de factures par l'opérateur. Il n'y a pas d'augmentation du budget prévisionnel par rapport à 2021.

Pour toutes ces prestations, une décision de la présidente et une convention seront établies pour chaque opération.

Pour ces structures, la proposition de cofinancement est la suivante :

Structures	Montants
VERSO	20 150€
SAS TARN ENVIRONNEMENT SOLIDAIRE - La Régie	26 000€
EMMAUS INSERT	4 000€
ENTR'AUTRES (appui aux chantiers d'insertion)	9 450€
TOTAL	59 600€

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 11 janvier 2022,

VU l'avis de la commission Développement économique-Attractivité du 3 février 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les attributions de subventions et les cofinancements 2022 aux chantiers et opérateurs d'insertion comme suit :

CFPPA de Fonlabour pour 4 000€

Regain action et HPE pour 8 000€

VERSO pour 20 150€

SAS TARN ENVIRONNEMENT SOLIDAIRE-La Régie pour 26 000€

EMMAUS INSERT pour 4 000€

ENTR'AUTRES (appui aux chantiers d'insertion) pour 9 450€

AUTORISE madame la présidente à signer et à remplir toutes les démarches inhérentes à ces dossiers,

DIT QUE les crédits nécessaires sont inscrits au budget général primitif 2022 de la collectivité.

Pour extrait conforme,
Fait le 8 février 2022,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_035 : DISSOLUTION DU GIP ACTION CONTRAT DE VILLE
ALBIGEOIS - DÉVOLUTION DES FONDS

L'an deux mille vingt deux, le huit février

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 8 février 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jérôme CASIMIR

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN-COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Agnès BRU, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés :

Madame Sylvie FONTANILLES CRESPO, messieurs David DONNEZ, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Michel FRANQUES), Naïma MARENGO (pouvoir à Roland GILLES), Odile LACAZE (pouvoir à Laurence PUJOL), Nathalie FERRAND-LEFRANC (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Marc VENZAL (pouvoir à Jérôme CASIMIR), Michel TREBOSC (pouvoir à Eric GUILLAUMIN)

Votants : 47

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 8 FÉVRIER 2022

N° DEL2022_035 : DISSOLUTION DU GIP ACTION CONTRAT DE VILLE ALBIGEOIS - DÉVOLUTION DES FONDS

Pilote : Politique de la ville

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

Par délibération du 20 novembre 2020, le Conseil d'administration et l'assemblée générale ont proposé la dissolution du groupement d'intérêt public (GIP) Action contrat de ville Albigeois assortie des dispositions de dévolution du fonds de roulement (fonds propre) du fonds conseil citoyen, du fonds de participation des habitants à la communauté d'agglomération de l'Albigeois et des dispositions d'utilisation de chacun de ces fonds et des modalités de fonctionnement.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois a approuvé à son tour ces dispositions lors du Conseil communautaire du 15 décembre 2020.

Le Conseil d'administration et l'assemblée générale du 8 décembre 2021 ont confirmé que l'actif et le passif du GIP Action contrat de ville Albigeois sont dévolus en gestion comme suit:

- A la communauté d'agglomération de l'Albigeois pour la mise en œuvre du contrat de ville :
- Le fonds de roulement (fonds propres) de 43 446,16€, après prélèvement d'un montant de 400€ au bénéfice du centre communal d'action sociale (CCAS) d'Albi,
- Le fonds conseils citoyens de 13 561,72€,
- Le fonds de participation des habitants de 8 253,18€.
- Au CCAS d'ALBI, au titre du programme de réussite éducative (PRE) :
- Le fonds de roulement (fonds propres) de 400€ correspondant à l'avance de la régie d'avance du PRE, telle qu'elle est définie dans la décision de création.

Par ailleurs, sont confirmées les dispositions d'utilisation de ces trois fonds et les modalités de fonctionnement approuvées le 20 novembre 2020.

Enfin, la préfecture a notifié l'arrêté de dissolution du GIP pris par madame la préfète en date du 5 janvier 2022.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU les délibérations du 20 novembre 2020, du conseil d'administration et de l'assemblée générale du GIP Action contrat de ville Albigeois,

VU la délibération du Conseil communautaire du 15 décembre 2020,

VU les délibérations du Conseil d'administration et de l'assemblée générale du
GIP Action contrat de ville Albigeois du 8 décembre 2021,

VU l'arrêté préfectoral de dissolution du GIP Action contrat de ville Albigeois pris
par madame la préfète en date du 05 janvier 2022,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 25 janvier 2022,

VU l'avis de la commission Développement économique-Attractivité du 3 février
2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

CONSTATE la dissolution du groupement d'intérêt public Action contrat de ville
Albigeois,

APPROUVE la dévolution des trois fonds à la communauté d'agglomération de
l'Albigeois comme suit :

- le fonds de roulement (fonds propres) de : 43 446,16€
- le fonds conseils citoyens de : 13 561,72€.
- le fonds de participation des habitants de : 8 253,18€

PRECISE que les fonds ainsi dévolus seront utilisés par la communauté
d'agglomération de l'Albigeois à l'usage des programmations du contrat de ville
en cours, et tel que précédemment délibéré.

Pour extrait conforme,
Fait le 8 février 2022,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_036 : APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU RELAIS PETITE
ENFANCE DU GRAND ALBIGEOIS

L'an deux mille vingt deux, le huit février

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 8 février 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jérôme CASIMIR

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN-COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Agnès BRU, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés :

Madame Sylvie FONTANILLES CRESPO, messieurs David DONNEZ, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Michel FRANQUES), Naïma MARENGO (pouvoir à Roland GILLES), Odile LACAZE (pouvoir à Laurence PUJOL), Nathalie FERRAND-LEFRANC (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Marc VENZAL (pouvoir à Jérôme CASIMIR), Michel TREBOSC (pouvoir à Eric GUILLAUMIN)

Votants : 47

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 8 FÉVRIER 2022

N° DEL2022_036 : APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU RELAIS PETITE ENFANCE DU GRAND ALBIGEOIS

Pilote : Relai d'assistantes maternelles

Monsieur Grégory AVEROUS, rapporteur,

Par arrêté du 9 janvier 2012, la communauté d'agglomération de l'Albigeois est devenue compétente en matière de relais d'assistantes maternelles.

L'ordonnance n°2021-611 visant à faciliter le développement des services aux familles , notamment en matière d'accueil du jeune enfant, a transformé les relais assistants maternelles (RAM) en relais petite enfance (RPE) et a élargi leurs missions.

Cette ordonnance a été complétée par le décret N°2021-1115 du 25 août 2021 relatif aux relais petite enfance et à l'information des familles sur les disponibilités d'accueil en établissements d'accueil du jeune enfant.

Compte tenu de ces nouvelles dispositions réglementaires, une mise à jour du règlement intérieur du service s'est imposée.

Le règlement modifié figure en annexe de la présente délibération.

Les modifications sont les suivantes :

- Le remplacement de l'appellation relais assistantes maternelles de l'Albigeois par relais petite enfance du Grand Albigeois ;
- La déclinaison des missions du relais petite enfance, telles que définies par la circulaire de la caisse nationale des allocations familiales ;
- L'ajout des gardes d'enfants à domicile, en tant que professionnels pouvant bénéficier des actions mises en place par le relais petite enfance (actions de professionnalisation, temps d'animation), sous réserve de disposer des moyens humains, matériels et organisationnels ;
- L'insertion d'un article lié à l'utilisation et au traitement des données personnelles, dans la démarche de mise en conformité avec le RGPD.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 9 janvier 2012, relatif à la création et à la mise en œuvre du Relais Assistantes Maternelles, par la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU l'ordonnance n°2021-611, du 19 mai 2021, visant à faciliter le développement des services aux familles,

VU le décret n°2021-1115 du 25 août 2021, relatif aux Relais Petite Enfance et à l'information des familles sur les disponibilités d'accueil en établissements d'accueil du jeune enfant,

VU la lettre circulaire n°2021-014 de la caisse Nationale des Allocations Familiales et le référentiel national des Relais Petite Enfance, parus en décembre 2021,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 14 septembre 2021,

VU l'avis favorable de la commission ressources et équipements publics du 21 septembre 2021,

VU le règlement modifié figurant en annexe,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le nouveau règlement intérieur du relais petite enfance du Grand Albigeois,

AUTORISE la présidente à signer et à remplir toutes les formalités inhérentes à la mise en application de ce règlement intérieur,

Pour extrait conforme,
Fait le 8 février 2022,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_037 : ADHÉSION AU GIP RESSOURCES ET TERRITOIRES POUR
2022

L'an deux mille vingt deux, le huit février

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 8 février 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jérôme CASIMIR

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN-COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Agnès BRU, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés :

Madame Sylvie FONTANILLES CRESPO, messieurs David DONNEZ, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Michel FRANQUES), Naïma MARENGO (pouvoir à Roland GILLES), Odile LACAZE (pouvoir à Laurence PUJOL), Nathalie FERRAND-LEFRANC (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Marc VENZAL (pouvoir à Jérôme CASIMIR), Michel TREBOSC (pouvoir à Eric GUILLAUMIN)

Votants : 47

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 8 FÉVRIER 2022

N° DEL2022_037 : ADHÉSION AU GIP RESSOURCES ET TERRITOIRES POUR 2022

Pilote : Politique de la ville

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

Jusqu'en 2015, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a renouvelé annuellement son adhésion au groupement d'intérêt public (GIP) Ressources et Territoire afin de bénéficier de son appui et de formations dans le cadre du GIP-CUCSA et du précédent contrat de ville.

Cette collaboration avait été interrompue au démarrage de l'actuel contrat de ville, les besoins du GIP-CUCSA en termes d'appui notamment, étant devenus moins prégnants. Depuis 2018, année de réalisation de l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville, la communauté d'agglomération de l'Albigeois adhère de nouveau au GIP Ressources et Territoires. L'évaluation à mi-parcours du contrat de ville Albigeois s'est achevée avec l'appui des partenaires du contrat et le pilotage efficace de Ressources et Territoire.

Les contrats de ville sont désormais prolongés jusqu'en 2023.

Par ailleurs, Ressources et Territoire est préconisé, par l'échelon régional et les services de l'Etat, pour apporter un appui méthodologique dans le cadre de l'évaluation finale.

Enfin, les formations dispensées par Ressources et Territoires restent gratuites pour les élus comme pour techniciens des structures adhérentes.

Le renouvellement de l'adhésion au GIP Ressources et Territoires fait toujours l'objet d'une décision annuelle de l'agglomération. Il est donc proposé de renouveler l'adhésion au GIP Ressources et Territoire pour 2022. Les conditions financières pour la collectivité restent inchangées par rapport à 2021 ; soit 5 581,52€.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 11 janvier 2022,

VU l'avis de la commission Développement économique -Attractivité, du 03 février 2022,

CONSIDÉRANT l'intérêt que présente le GIP Ressources et Territoires en matière d'accompagnement, d'échanges et de développement dans le domaine de la politique de la ville,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le renouvellement de l'adhésion de la communauté d'agglomération de l'Albigeois au GIP Ressources et Territoires pour l'exercice 2022 ;

AUTORISE madame la présidente à signer et à remplir toutes les formalités inhérentes à ce dossier ;

PRÉCISE que le montant de l'adhésion de 5 581,52€ est prévu au budget général primitif 2022 de la collectivité.

Pour extrait conforme,
Fait le 8 février 2022,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_038 : EQUIPEMENTS AQUATIQUES - MISE À JOUR DE LA GRILLE
TARIFAIRE DE TARANIS

L'an deux mille vingt deux, le huit février

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 8 février 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jérôme CASIMIR

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN-COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Agnès BRU, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés :

Madame Sylvie FONTANILLES CRESPO, messieurs David DONNEZ, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Michel FRANQUES), Naïma MARENGO (pouvoir à Roland GILLES), Odile LACAZE (pouvoir à Laurence PUJOL), Nathalie FERRAND-LEFRANC (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Marc VENZAL (pouvoir à Jérôme CASIMIR), Michel TREBOSC (pouvoir à Eric GUILLAUMIN)

Votants : 47

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 8 FÉVRIER 2022

N° DEL2022_038 : EQUIPEMENTS AQUATIQUES - MISE À JOUR DE LA GRILLE TARIFAIRE DE TARANIS

Pilote : Equipements aquatiques

Monsieur Michel FRANQUES, rapporteur,

La nouvelle grille tarifaire des équipements aquatiques est applicable depuis le 1^{er} janvier 2022.

Deux nouvelles activités viennent cependant d'être créées au sein de l'espace aquatique Taranis. Il s'agit du jardin aquatique pour les enfants de trois à six ans, le mercredi matin, et l'activité Bientôt Maman, le jeudi soir.

Aussi, il convient de créer un nouveau tarif sous le vocable « activités » qui regroupe ces deux nouvelles animations. Il est proposé de fixer le tarif à 46€20 par période (durée équivalente à un trimestre)

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 25 janvier 2022,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

CRÉE un nouveau tarif pour la catégorie activités.

FIXE le tarif « activités » à 46€20 par période laquelle correspond à un trimestre.

Pour extrait conforme,
Fait le 8 février 2022,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_039 : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION PROXIMITÉ TRAVAUX DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

L'an deux mille vingt deux, le huit février

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 8 février 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jérôme CASIMIR

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN-COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Agnès BRU, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés :

Madame Sylvie FONTANILLES CRESPO, messieurs David DONNEZ, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Michel FRANQUES), Naïma MARENGO (pouvoir à Roland GILLES), Odile LACAZE (pouvoir à Laurence PUJOL), Nathalie FERRAND-LEFRANC (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Marc VENZAL (pouvoir à Jérôme CASIMIR), Michel TREBOSC (pouvoir à Eric GUILLAUMIN)

Votants : 47

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 8 FÉVRIER 2022

**N° DEL2022_039 : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA
COMMISSION PROXIMITÉ TRAVAUX DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS**

Pilote : Secrétariat général

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Par délibération du 29 septembre 2020, le Conseil communautaire a créé les cinq commissions suivantes :

- ressources et équipements publics
- développement économique et attractivité
- environnement
- mobilité, aménagement de l'espace, habitat et urbanisme
- proximité travaux

La commune du Séquestre a informé de la démission de monsieur Manuel PEDRO, membre suppléant de la commission proximité travaux.
Elle souhaite que madame Pascale KHAMNOUTHAY soit désignée membre suppléante de la commission proximité travaux.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉSIGNE madame Pascale KHAMNOUTHAY pour siéger à la commission proximité travaux en qualité de représentante suppléante de la commune du Séquestre.

DIT que la commission proximité travaux est composée ainsi qu'il suit :

Commune	Titulaire	Suppléant
Albi	Jean-Michel BOUAT Patrick BLAY Bruno LAILHEUGUE	Steve JACKSON Laurence PUJOL Danièle PATUREY
Arthès	Gérard FABRE	Pierre DURAND
Cambon	Jean-Paul RAYSSAC	Véronique PALAFFRE

Carlus	Alain MASSUYES	Laure VELAY
Castelnau de Lévis	Sébastien VITALI	François COLLADO
Cunac	Claude PAGES	Jérôme GUIBERT
Dénat	Jérôme GRAS	Hervé MARTIN
Fréjairolles	Ludovic MARLOT	Richard FERNANDEZ
Lescure d'Albigeois	Daniel DERRAC Franck GARRIC	Thierry MONTBROUSSOUS Philippe FOULCHÉ
Le Séquestre	Jean-Charles BALARDY	Pascale KHAMNOUTHAY
Marssac sur Tarn	Thierry MALLÉ	Pierre MAZURIER
Puygouzon	Alfred KROL	Thierry DUFOUR
Rouffiac	Michel TREBOSC	Christine LUGAN
Saint-Juéry	Didier BUONGIORNO Jean Marc SOULAGES	Corinne PAWLACZYK Patrick MARIE
Saliès	Bruno GASCON	David FERRÉ
Terressac	Pierre SOULIE	Pierre ALBINET

Pour extrait conforme,
Fait le 8 février 2022,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_040 : COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LA
PRÉSIDENTE DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION - ARTICLE L 5211-10 DU
CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

L'an deux mille vingt deux, le huit février

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 8 février 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jérôme CASIMIR

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN-COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Agnès BRU, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés :

Madame Sylvie FONTANILLES CRESPO, messieurs David DONNEZ, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Michel FRANQUES), Naïma MARENGO (pouvoir à Roland GILLES), Odile LACAZE (pouvoir à Laurence PUJOL), Nathalie FERRAND-LEFRANC (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Marc VENZAL (pouvoir à Jérôme CASIMIR), Michel TREBOSC (pouvoir à Eric GUILLAUMIN)

Votants : 47

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 8 FÉVRIER 2022

N° DEL2022_040 : COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LA PRÉSIDENTE DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION - ARTICLE L 5211-10 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Pilote : Secrétariat général

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

Conformément à l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales, les décisions de l'autorité exécutive font l'objet d'un rapport au Conseil communautaire lors de sa plus proche séance.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le compte rendu des décisions de la présidente ci-annexé,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

PREND ACTE du compte rendu des décisions de la présidente.

Pour extrait conforme,
Fait le 8 février 2022,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_041 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mille vingt deux, le huit février

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 8 février 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jérôme CASIMIR

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN-COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Agnès BRU, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés :

Madame Sylvie FONTANILLES CRESPO, messieurs David DONNEZ, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Michel FRANQUES), Naïma MARENGO (pouvoir à Roland GILLES), Odile LACAZE (pouvoir à Laurence PUJOL), Nathalie FERRAND-LEFRANC (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Marc VENZAL (pouvoir à Jérôme CASIMIR), Michel TREBOSC (pouvoir à Eric GUILLAUMIN)

Votants : 47

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 8 FÉVRIER 2022

**N° DEL2022_041 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2021**

Pilote : Secrétariat général

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

Conformément au règlement intérieur, chaque séance du Conseil communautaire donne lieu à établissement d'un procès-verbal lequel est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement.

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2021 a été dressé et communiqué avec le dossier de séance.

Il vous est demandé d'approuver ledit procès-verbal.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le règlement intérieur du conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 14 décembre 2021 ci-annexé,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 14 décembre 2021.

Pour extrait conforme,
Fait le 8 février 2022,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_042 : MOTION POUR LA RÉALISATION DES ÉTUDES ET
ACQUISITIONS FONCIÈRES DU CONTOURNEMENT NORD-OUEST - DOSSIER DE
VOIRIE D'AGGLOMÉRATION 2001 – SCÉNARIO C

L'an deux mille vingt deux, le huit février

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 8 février 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jérôme CASIMIR

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN-COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Agnès BRU, Nathalie LACASSAGNE

Membres excusés :

Madame Sylvie FONTANILLES CRESPO, messieurs David DONNEZ, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Marie-Pierre BOUCABEILLE (pouvoir à Michel FRANQUES), Naïma MARENGO (pouvoir à Roland GILLES), Odile LACAZE (pouvoir à Laurence PUJOL), Nathalie FERRAND-LEFRANC (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Marc VENZAL (pouvoir à Jérôme CASIMIR), Michel TREBOSC (pouvoir à Eric GUILLAUMIN)

Votants : 10

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 8 FÉVRIER 2022

N° DEL2022_042 : MOTION POUR LA RÉALISATION DES ÉTUDES ET ACQUISITIONS FONCIÈRES DU CONTOURNEMENT NORD-OUEST - DOSSIER DE VOIRIE D'AGGLOMÉRATION 2001 – SCÉNARIO C

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

Madame Danielle PATUREY, rapporteur,

Madame PATUREY a adressé une motion visant à demander à l'État la réalisation au plus vite des études et des acquisitions foncières prévues au DVA modifié en février 2001 approuvant le scénario grand contournement Nord Ouest et dont le financement était prévu au CPER 2000-2006, en l'inscrivant au contrat de plan ETAT-REGION 2021-2026 en cours de préparation.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

Entendu le texte de la motion présentée dont l'auteure a donné lecture en séance,

Mesdames Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Laurence PUJOL (pouvoir de Odile LACAZE), Marie-Corinne FORTIN, Anne GILLET-VIES, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Geneviève MARTY, Marie-Claire GEROMIN, Anne-Marie ROSÉ, Christine TAMBORINI, Martine LASSERRE, Messieurs Michel FRANQUES (Pouvoir de Marie-Pierre BOUCABEILLE), Roland GILLES (pouvoir de Naïma MARENGO), Jean-Michel BOUAT, Matthieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Gilbert HANGARD, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Steve JACKSON, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN (pouvoir de Michel TREBOSC), Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR (Pouvoir de Marc VENZAL), Gérard POUJADE, Ghislain PELLIEUX, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON ne prenant pas part au vote,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ, avec 8 voix pour, 1 voix contre

Monsieur Patrice DELHEURE

1 abstention(s)

Monsieur Thierry MALLÉ

ADOpte la motion ci-annexée relative à la réalisation des études et des acquisitions foncières prévues au DVA modifié en février 2001 approuvant le scénario grand contournement Nord-Ouest et son inscription au contrat ETAT-REGION 2021-2026 en cours de préparation.

Pour extrait conforme,

Fait le 8 février 2022,

Le directeur général des services,

Olivier LEVREY